

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Ville de Rouen



Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2021-2024



Introduction	4
Diagnostic partagé en matière de sécurité et de prévention de la délinquance	6
1.1-Diagnostic chiffré de sécurité et de tranquillité publique	7
1.1.1- Portrait général: traits saillants du contexte sociodémographique et géographique	7
1.1.2- Portrait statistique général de la délinquance et de l'insécurité	12
1.2- Etat des lieux et bilan : les thèmes à traiter en priorité	21
1.2.1- Des atteintes à la tranquillité publique récurrentes	21
1.2.2- Des jeunes (mineurs et jeunes majeurs) plus vulnérables	26
1.2.3- Une vie nocturne riche mais marquée par des pratiques d'alcoolisation inquiétantes et un sentiment d'insécurité grandissant	32
1.2.4- Des violences faites aux femmes et intrafamiliales importantes	35
1.3- Géographie d'intervention prioritaire	41
1.4- Evaluation de la STSPD 2015-2020 : Un bilan favorable mais perfectible	42
Gouvernance du CLSPD	43
2.1-Articulation des groupes au sein du CLSPD	44
2.2-Les enjeux transversaux de la gouvernance	45
Programme de travail 2021-2024	46
Axe Stratégique 1 – Programme d'action tranquillité publique	48
1 – Conforter et coordonner les interventions de proximité	49
2 – Développer la prévention situationnelle et le système de vidéoprotection	50
3 – Développer la mobilisation et l'information des habitant(e)s	51

Axe Stratégique 2 – Programme de protection et de prévention de la délinquance des jeunes	52
1 – Développer des actions de prévention primaire à destination de la jeunesse	53
2– Développer des actions de remobilisation en direction de jeunes dans l'incivilité manifeste ou en difficulté sociale et scolaire dans le cadre d'une approche globale ou ciblée	53
Axe Stratégique 3 – Programme de régulation de la vie nocturne	55
1– Cordonner et promouvoir le partenariat dans le cadre de la charte de la vie nocturne	56
2– Responsabiliser les publics des espaces festifs	57
3– Agir sur les espaces festifs	58
Axe Stratégique 4 – Programme de prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et d'aide aux victimes	59
1 –Sensibiliser aux violences faites aux femmes pour les rendre visibles et inacceptables aux yeux de tous	60
ANNEXES	62
1 -Bilan de la STSPD 2015-2020	63
2- La radicalisation	66
3- Sources utilisées pour la réalisation de la présente STSPD	68
4 -Liste des partenaires rencontrés dans le cadre de la réalisation du diagnostic	69
5 –Chartes de fonctionnement des différentes instances du dispositif	70

Introduction

Rouen, avec ses 111 300 habitant(e)s, connaît un certain nombre d'atteintes à la tranquillité publique qui impactent la qualité du vivre ensemble et accentuent le ressenti d'insécurité des habitant(e)s.

Conduire une politique de sécurité et de prévention de la délinquance c'est à la fois s'attacher à lutter contre la délinquance réelle mais aussi agir en faveur de la qualité de vie dans les espaces publics et privés, tout en tenant compte de la sécurité subjective (comment se sent le citoyen ?). La politique locale est définie au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), piloté par le maire, et déclinée dans le cadre d'une convention de partenariat : la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), document de référence qui définit les priorités d'actions ainsi que des réponses opérationnelles pour remédier aux problématiques.

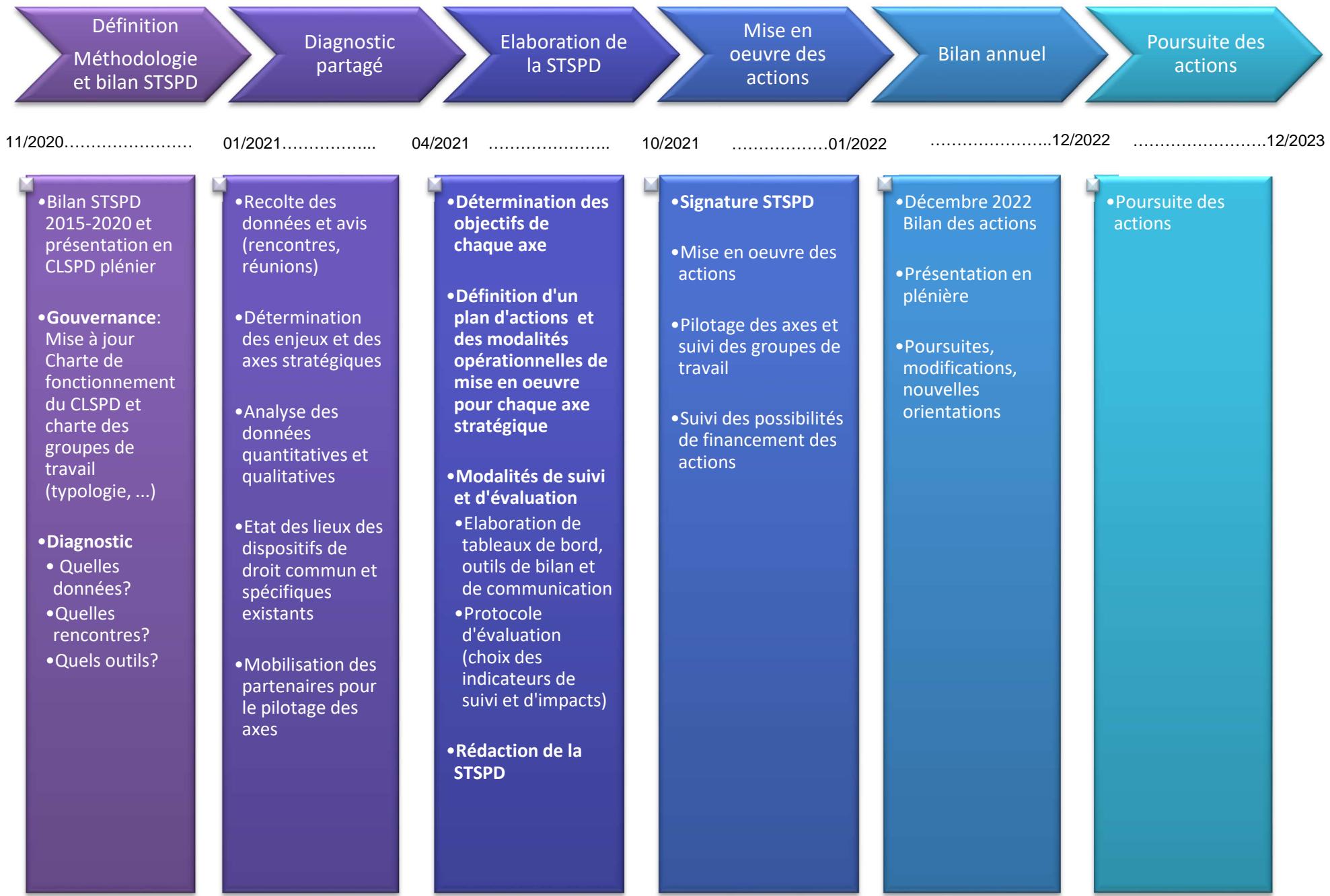
Le CLSPD permet, à l'échelon communal, l'interconnaissance, la mise en synergie des acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance et de leurs capacités de réponses. Le CLSPD, en dehors du travail de mise en place d'un partenariat efficace, a pour mission de suivre les évolutions des phénomènes et développer des actions de sécurisation des personnes et des biens, au sein de groupes de travail thématiques, tout en tenant compte des besoins des habitant(e)s et des attentes des partenaires.

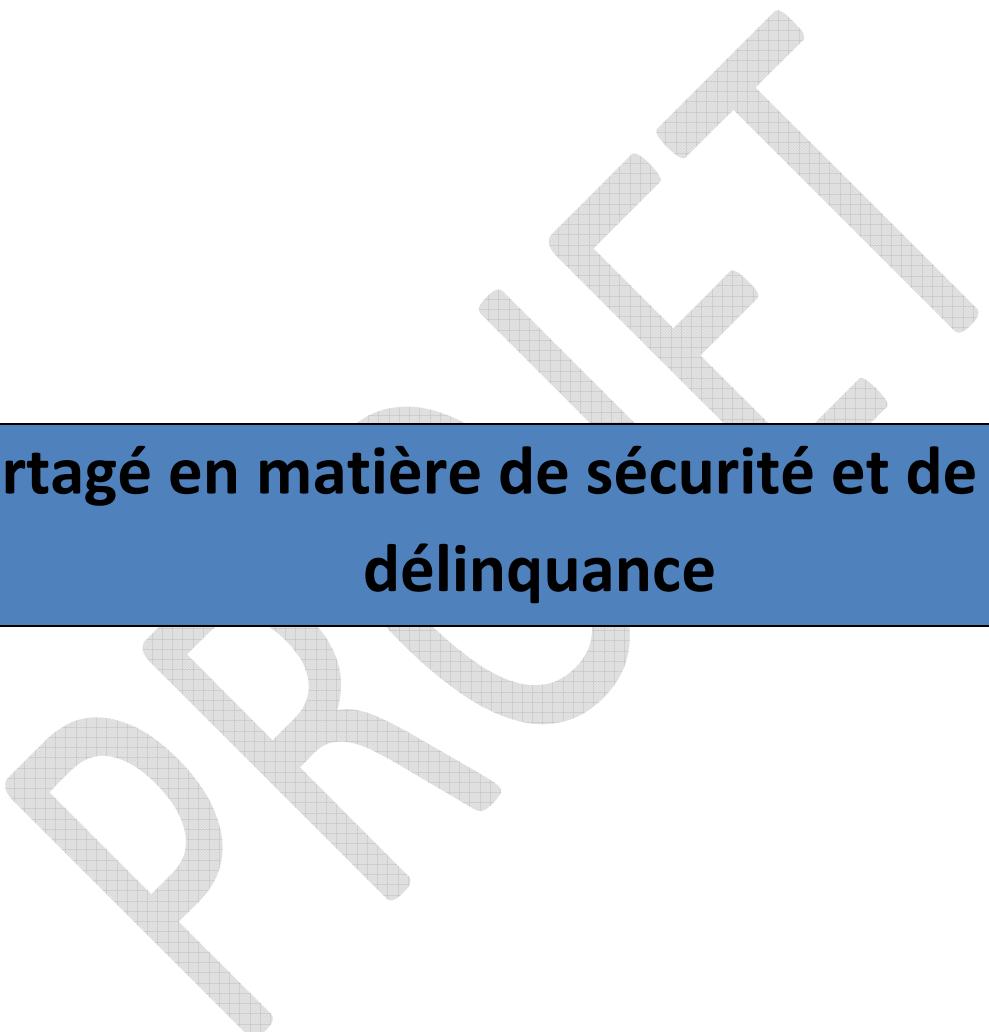
La réalisation de cette nouvelle STSPD 2021-2024 a résidé dans un premier temps à effectuer le bilan des actions de la précédente STSPD et dans un second temps à analyser les besoins de tous en terme de sécurité. Ce diagnostic partagé, grâce aux données recueillies auprès d'une cinquantaine de partenaires, a permis de dresser un bilan des difficultés à traiter en priorités et de travailler sur des préconisations d'actions en complément de l'existant dans un troisième temps. Les problématiques identifiées restent sensiblement identiques à celles repérées dans le précédent diagnostic :

- la tranquillité publique par la sécurisation des espaces collectifs et la protection des publics,
- la protection et la prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs,
- la régulation de la vie nocturne,
- la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

Ce document constitue le projet de la ville et de ses partenaires pour Rouen. Il est la traduction d'une volonté d'agir en prévention et en proximité en prenant appui sur la qualité des politiques jeunesse, sociale, de santé, culturelle et sportive, économique et d'insertion.

Calendrier d'élaboration et d'animation de la STSPD





Diagnostic partagé en matière de sécurité et de prévention de la délinquance

1.1-Diagnostic chiffré de sécurité et de tranquillité publique

Le diagnostic consiste à détailler les évolutions des phénomènes délinquants et des troubles à la tranquillité publique dans la commune afin de définir les priorités d'actions de la STSPD. Ainsi, il ressortira nécessairement des publics ou territoires cibles où les besoins seront accentués sans pour autant délaisser les autres secteurs ou stigmatiser.

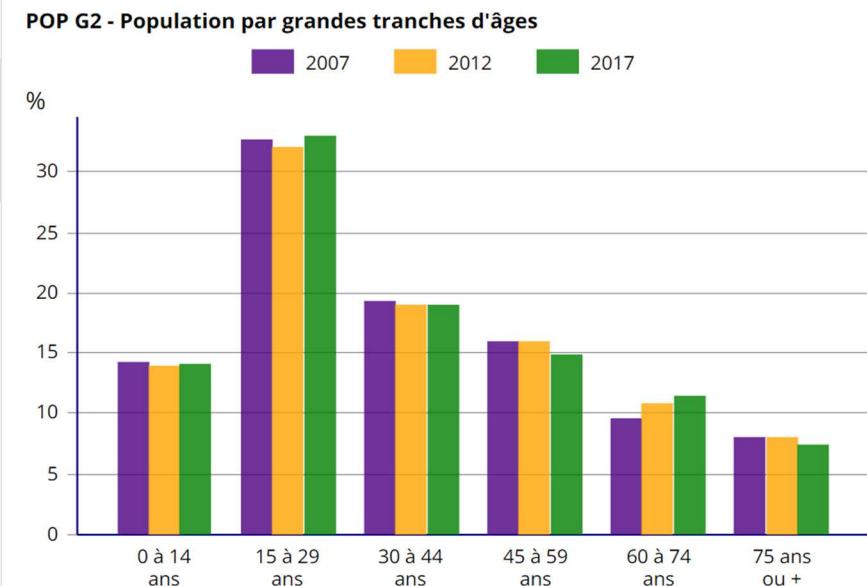
1.1.1- Portrait général: traits saillants du contexte sociodémographique et géographique

Le présent portrait dresse une **physionomie générale de la ville** avec pour objectif de décrire, analyser et repérer les principaux éléments de contexte à mettre en relation avec la STSPD.

Les caractéristiques socio-économiques saillantes, déterminées grâce aux chiffres du dernier recensement global de la population de l'INSEE pour la ville de Rouen et ses quartiers politiques de la Ville (Hauts-de-Rouen et Grammont), peuvent être résumées comme ci-dessous.

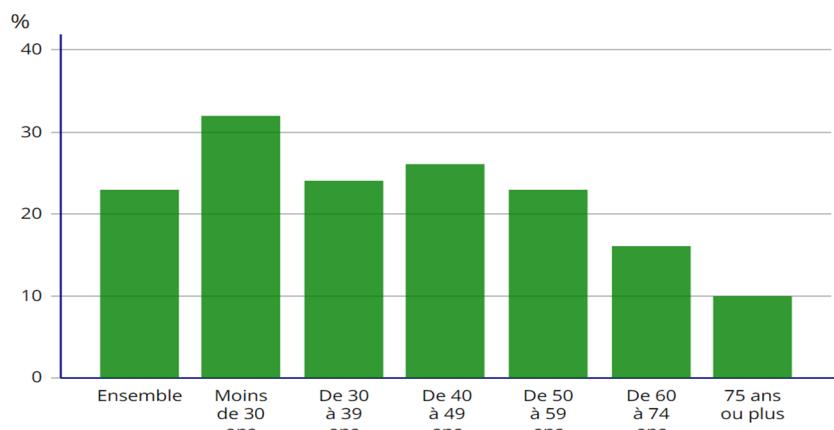
Une ville dense et jeune

- 111 360 habitant(e)s (recensement 2018) ; en augmentation constante (+0,5% en 5 ans).
- 5 151,8 habitants / km² en 2017
- 47% des rouennais(e)s ont moins de 30 ans (environ 1 rouennais sur 2). 43,5 % des habitants des Hauts de Rouen (HDR) ont moins de 25 ans contre 38,6% des habitants de Grammont en 2016
- Une multiplication des résidences étudiantes en centre-ville ces dernières années.
- La part de propriétaires est relativement faible (28,1%)
- 70% des ménages sont locataires de leur logement (18,8% sont locataires du parc HLM avec un logement loué vide). La répartition des logements sociaux reste hétérogène (principalement HDR et rive gauche).
- Stagnation du taux de natalité depuis 5 ans.
- L'indice de vieillissement est faible mais en augmentation.
- 57,8% des ménages rouennais sont constitués d'une seule personne (31,5% de femmes), 8,6% sont des familles monoparentales.



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2018



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

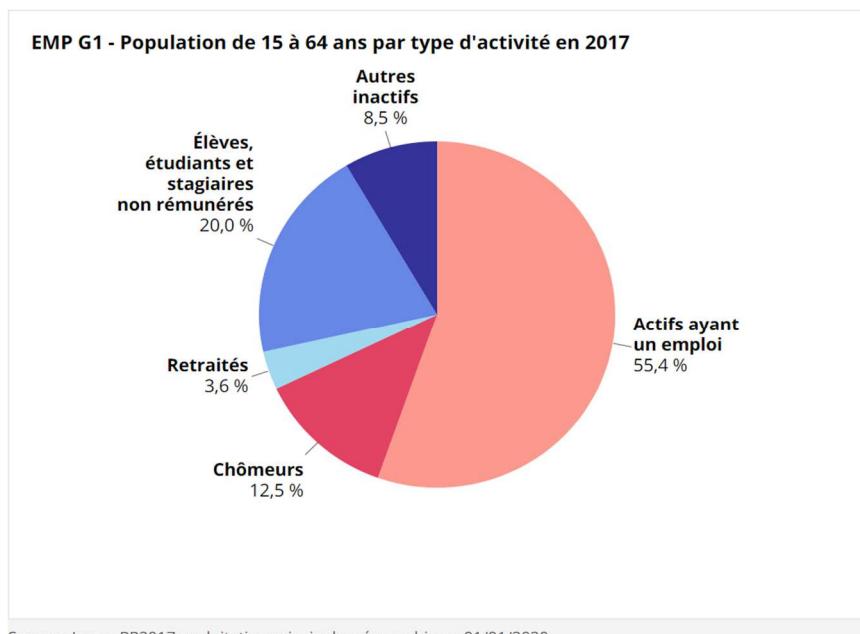
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Crmsa. Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2021.

Des revenus médians inférieurs au national (notamment dans les QPV)

- Un revenu mensuel médian déclaré de 1695€ en 2018; légèrement plus faible que le national (1789€). On observe des écarts de revenus importants dans les QPV avec une médiane à 1000€ pour les HDR et 1050€ pour Grammont.
- 50% de foyers fiscaux sont non imposables.
- Un taux de pauvreté qui touche principalement les jeunes de moins de 30 ans.
- 23% de la population rouennaise vit sous le seuil de pauvreté (+3% en 5 ans)

Des niveaux de formation différents selon les quartiers

- 42% de la population est hautement diplômée (bac + 2 et plus). En revanche, il existe des inégalités territoriales très prononcées (population peu formée aux Sapins, à Grammont et à Châtelet Lombardie).
- 36,8% des jeunes entre 16 et 25 ans sur les Hauts de Rouen sont non scolarisés et sans emplois



Une population plutôt active mais touchée par la précarité des emplois et le chômage des jeunes dans certains quartiers

- 20% de temps partiels (26% pour les femmes).
- Les jeunes des quartiers prioritaires sont particulièrement touchés par le chômage. 14,7% des demandeurs d'emplois sur les Hauts de Rouen ont moins de 26 ans contre 14,1% pour Grammont
- Parmi les emplois sur les Hauts de Rouen, 31,6% sont des emplois précaires. Ce pourcentage s'élève à 33,5 pour le secteur Grammont
- Un taux de chômage en constante augmentation depuis 2017 (18,4% en 2017)

Des lieux divers avec des problématiques propres

Rouen est marqué par une diversité de quartiers qui rencontrent pour chacun des problématiques différentes. Cette ville, coupée par la Seine en son centre, est caractérisée par des pôles et territoires attractifs pour différentes raisons. Ceux-ci, de par leurs particularités, peuvent être vecteurs de problématiques ou fragilités.

- Quartiers ou pôles socialement vulnérables

Ces quartiers sont plutôt marqués par des problématiques de trafics de stupéfiants, de regroupements actifs ou passifs de jeunes dans les espaces publics et collectifs. Cela concerne principalement Grammont, Saint Sever, Boulevard d'Orléans et les Hauts de Rouen, devenu en février 2019 un Quartier de Reconquête Républicaine (QRR). Les quartiers de reconquête républicaine découlent de la mise en place de la police de sécurité du quotidien et doivent

permettre un renforcement de la présence policière sur le terrain mais aussi des unités chargées de l'action judiciaire de proximité. L'objectif principal de mise en place de ce dispositif est la lutte contre les trafics. Un point de vigilance est à apporter au quartier Saint Sever qui souffre de manière grandissante de nuisances et autres troubles liés, en partie, aux trafics (cf diagnostic chiffré de la délinquance infra).

- Lieux fréquentés par une population de passage (attractivité)

En effet, la ville de Rouen est un pôle attractif pour des nombreux touristes, visiteurs, étudiant(e)s et autres actifs en transit. Malheureusement, cette attractivité entraîne également des phénomènes de vols à la tire, présence de marginaux, réseaux de prostitution ou troubles à la tranquillité (notamment du fait de la vie nocturne) qui ne font qu'accroître le sentiment d'insécurité des habitant(e)s. On retrouve notamment à titre d'exemple :

- rue du Gros Horloge (magasins), de la cathédrale à la place du Vieux Marché, rue Beauvoisine (discothèques / Bars),
- abords de la gare de Rouen, rue Jeanne d'Arc et place Bernard Tissot,
- les boulevards de la ville,
- rue de la République,
- les marchés, tels celui de la Place Saint Marc et place du Vieux Marché.

- Lieux d'interconnexions et de desserte

En effet, la promiscuité dans certains lieux d'interconnexions ou de desserte peut favoriser des passages à l'acte violents (autant physiquement que verbalement) ou vols :

- La gare de Rouen,
- L'arrêt Théâtre des arts (métro, TEOR, bus),
- L'arrêt Boulingrin (métro, bus),
- L'arrêt Saint Sever (métro).

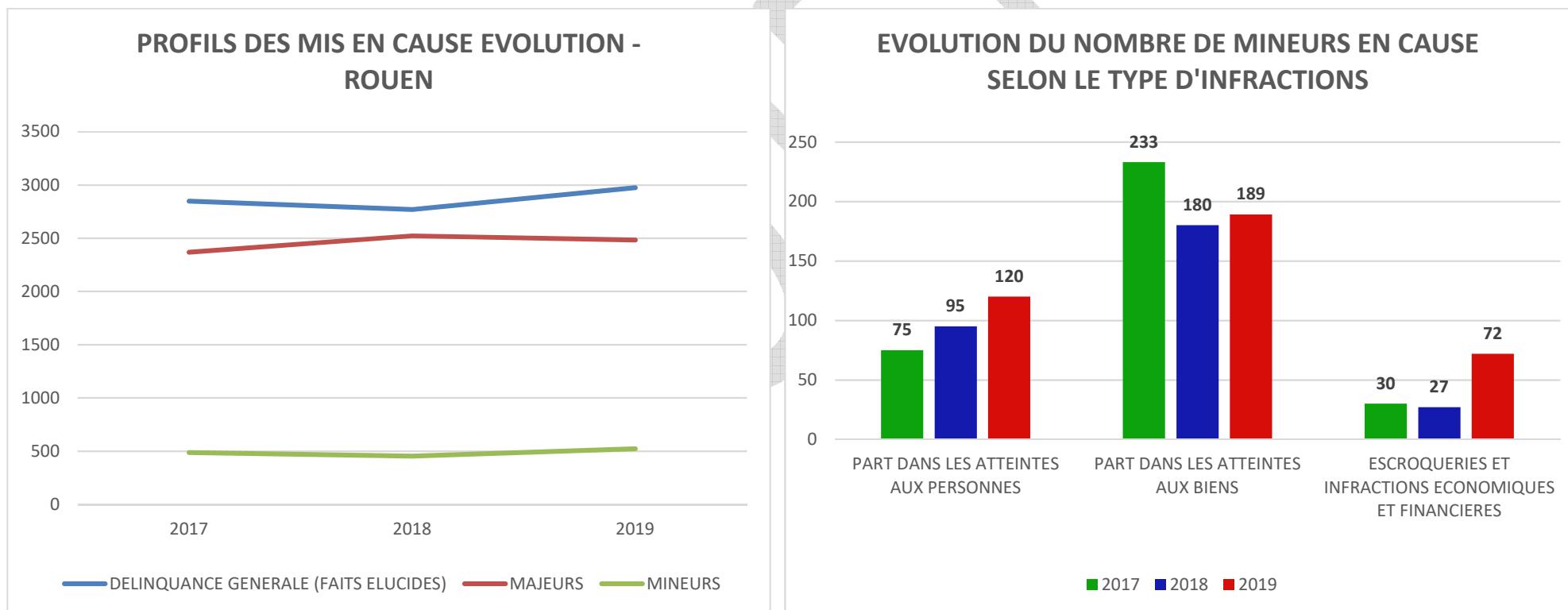
- Lieux spécifiques de rassemblements ou de regroupements des jeunes :

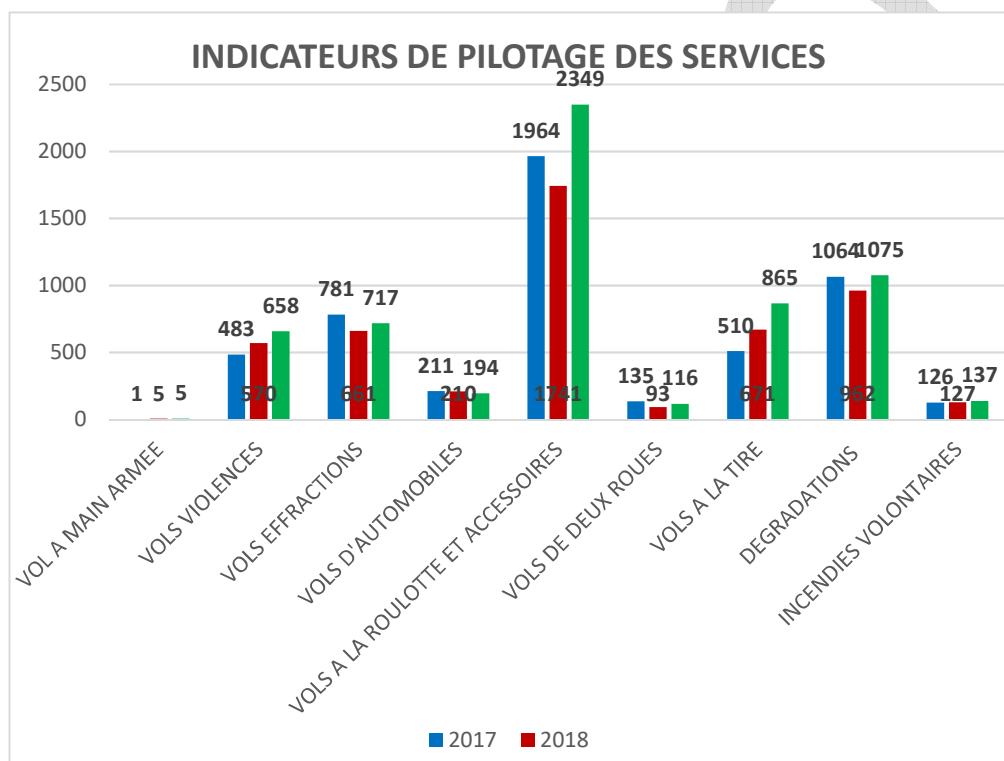
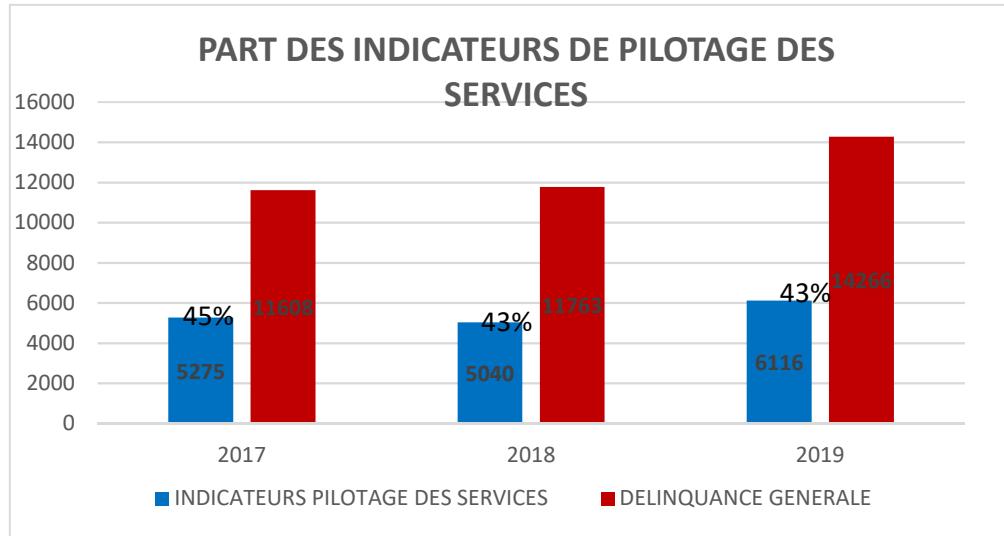
Certains lieux du fait de leurs emplacements, attractivités, équipements ou/et promiscuité avec les transports en commun sont des lieux prisés par les jeunes rouennais pour se rassembler. Ces rassemblements peuvent entraîner des dégradations, troubles à la tranquillité et autres nuisances qui sont facteurs d'un sentiment d'insécurité :

- jardins et place de l'Hôtel de Ville, le square Verdrel, le parc Grammont et le jardin des plantes,
- Boulevard d'Orléans,
- centre commercial Saint Sever et les rues attenantes (rue Lafayette notamment),
- MJC Saint-Sever,
- Mac Orlan,
- abords de l'Espace du Palais (Lycée et collège Camille Saint-Saëns),
- Dalle de la Grand-Mare, Place du Châtelet, place centre commercial Val de Grieu, rue Galilée, Centre de loisirs Salomon,
- Piscine Île Lacroix,
- Quartier de la Croix de Pierre,
- Quais bas rive gauche (notamment Prairie Saint Sever), lié en partie à la saisonnalité avec beaucoup de rassemblement (agressions et vols).

1.1.2- Portrait statistique général de la délinquance et de l'insécurité

Depuis 2015, le nombre de faits constatés par la police nationale, et répertoriés dans l'état 4001, est fluctuant et une augmentation est constatée depuis 2018 (+21,28% entre 2018 et 2019). Cependant, le nombre de faits élucidés est également en nette augmentation depuis 2018 (+7,40 % entre 2018 et 2019). Une hausse à prendre en considération est celle de la part des mineurs mis en cause qui concerne l'ensemble des types d'infractions et qui touche plus particulièrement les escroqueries et infractions économiques. Le nombre de majeurs mis en cause tend lui à diminuer. Des différences qui peuvent en partie s'expliquer par le profil jeune de la population rouennaise comme vu précédemment.





Les indicateurs de pilotage des services (indicateurs de la police nationale) correspondent à la délinquance de proximité et regroupent : vols à main armée, vols avec violence, cambriolages, vols à la tire, vols d'automobiles, vols à la roulotte et vols d'accessoires, vols de véhicules motorisés à deux roues, destructions et dégradations et enfin les incendies. Ces infractions contribuent principalement à nourrir le sentiment d'insécurité.

La délinquance de proximité subit également une augmentation (+21,35% de faits constatés).

Elle est touchée particulièrement par les vols à la roulotte et accessoires.

Ce type de délinquance est largement concentré sur le centre-ville rive droite (1284 faits constatés en centre-ville sur 6 661) et est en constante augmentation sur ce secteur depuis 3 années.

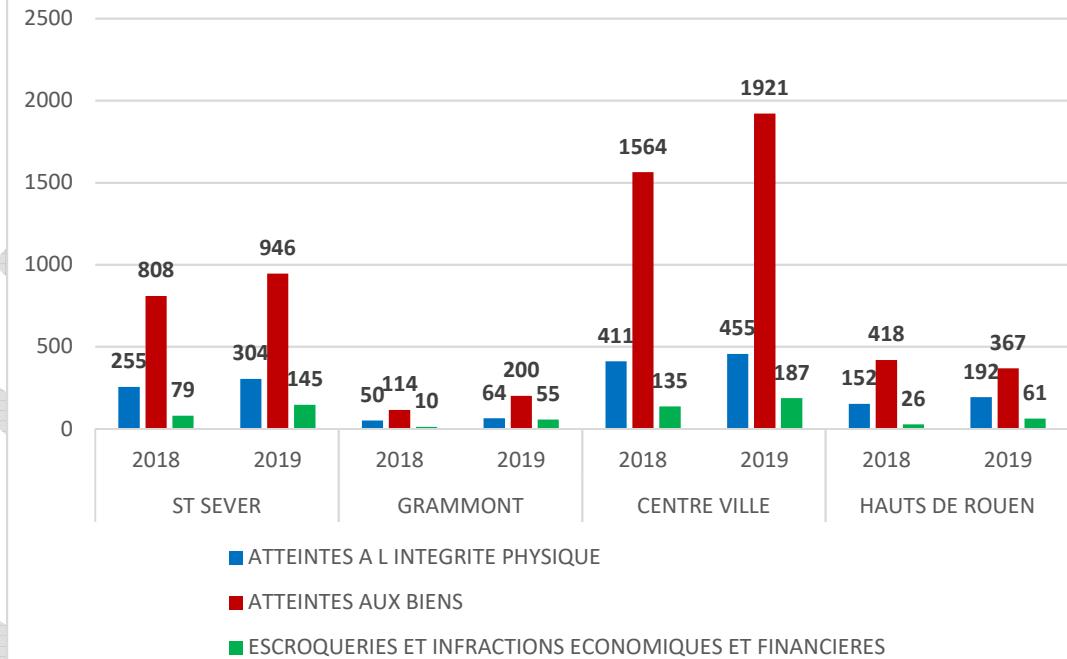
Cette délinquance de proximité a également augmenté de 30,53% sur le secteur Saint Sever entre 2018 et 2019 avec 637 faits constatés. Cette augmentation est également très nette sur le secteur Grammont (+93,33% et 145 faits constatés en 2019).

Pour le QRR, la part de la délinquance de proximité dans la délinquance générale représente 40,36%. Une part très importante de la délinquance sur le QRR est donc une délinquance de proximité.

Les atteintes aux biens sont en augmentation entre 2018 et 2019 sur l'ensemble des secteurs et constituent la part la plus importante d'infractions pour chacun des secteurs étudiés. Ces atteintes aux biens sont particulièrement représentées par des vols avec violences sans armes (dont les femmes sont particulièrement victimes) et vols avec effractions. Les vols à la tire (865 faits en 2019) et les vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur (2 659 faits) sont également en constante augmentation. Ces faits sont principalement présents sur le secteur Saint Sever (+44,74% de vols à la tire entre 2018 et 2019) et le centre-ville.

Cette augmentation est également constatée pour les infractions économiques et financières et escroqueries qui touchent principalement le centre-ville de Rouen et Saint Sever avec une part importante d'abus de confiance, falsifications et usages de chèques volés/ cartes de crédits.

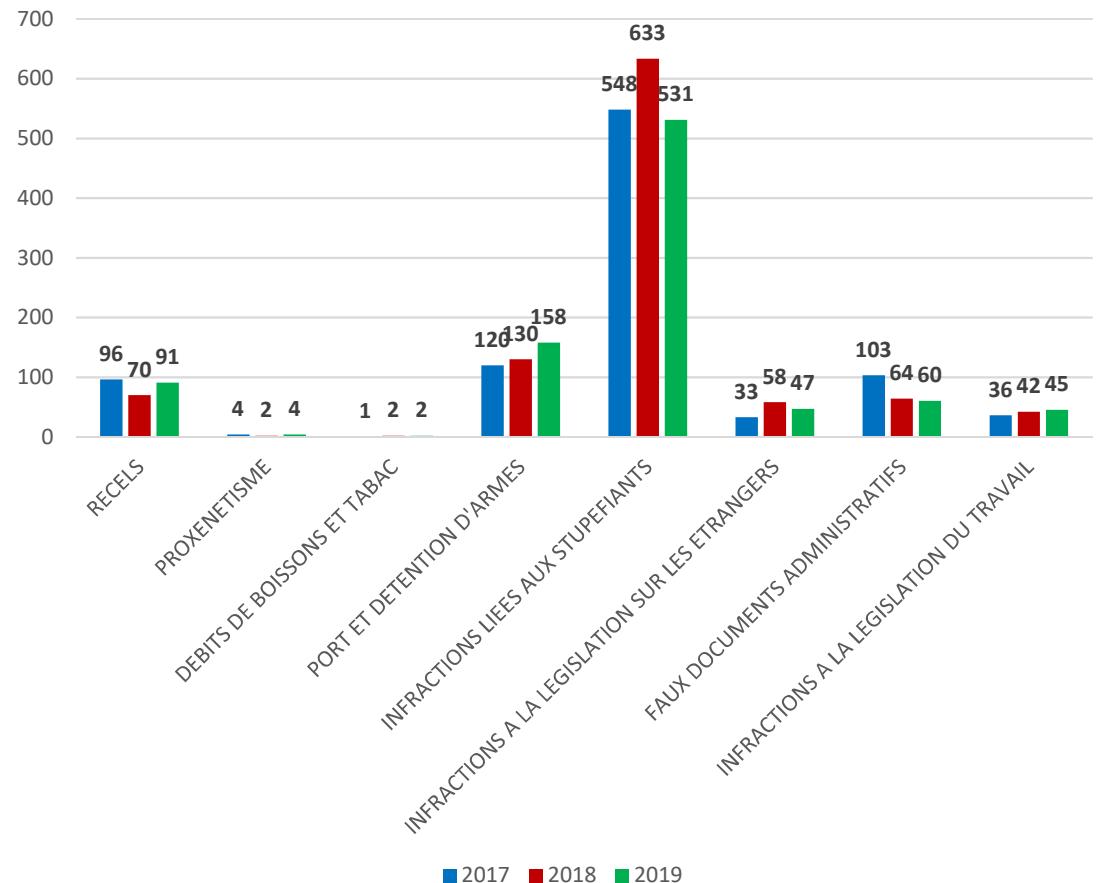
EVOLUTION DE LA DELINQUANCE GENERALE PAR SECTEUR



Les atteintes à l'intégrité physique sont quant à elles plus disparates en fonction des secteurs même si une augmentation est aussi constatée pour l'ensemble des secteurs ciblés. Elles touchent plus fortement les secteurs Saint Sever et centre-ville. Elles concernent principalement les coups et blessures volontaires et les vols avec violences sans armes. Un point de vigilance est à mettre sur les violences sexuelles qui sont en augmentation dans les secteurs centre-ville, Grammont et Hauts de Rouen. Il est également à noter une augmentation des violences sur les personnes dépositaires de l'autorité sur les secteurs centre-ville (+80,77% en 2019) et Hauts de Rouen (+45,45%) depuis 2018.

Pour l'ensemble, la proportion des faits sur la rive droite est à relativiser au vu de l'afflux quotidien de population dans le centre. Le centre-ville est donc aussi attractif pour les délinquants (délinquance de proximité).

AGREGAT DES INFRACTIONS REVELEES PAR L'ACTION DES SERVICES

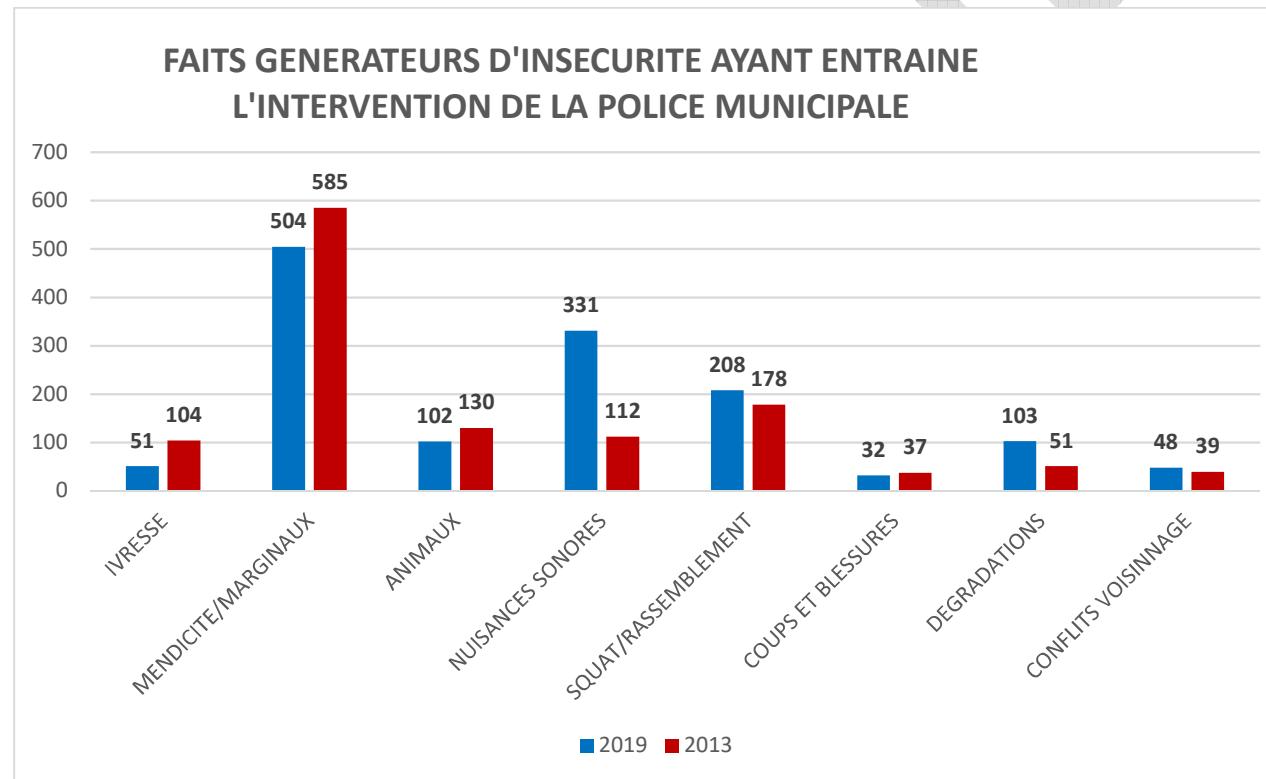


Les *infractions relevées par l'activité des services* correspondent principalement aux infractions à la législation sur les stupéfiants, infractions liées à la législation des étrangers et aux ports et détention d'armes. L'usage de stupéfiants est l'infraction la plus représentée dans cet agrégat.

Le nombre d'infractions relevées par l'activité des services dans le QRR est en constante augmentation, ce qui peut être expliqué par la mobilisation de la B.S.T. sur ce secteur ces dernières années. L'usage de stupéfiants et la revente sont les infractions les plus constatées sur ce secteur.

Les interventions de la Police Municipale

L'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que « *La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques* » (L2212-2 CGCT). Ainsi, les policiers municipaux interviennent en matière de police de la route et de la circulation mais aussi sur tous les événements quotidiens qui peuvent impacter la tranquillité publique et le vivre ensemble. De plus, à travers la Police Municipale, c'est une véritable proximité avec les habitants qui est recherchée. Au titre de cette police de proximité, ils assurent des missions variées et notamment la gestion des conflits de voisinage, de la mendicité agressive, des ivresses publiques, des marginaux, des animaux errants et abandonnés, des dépôts sauvages, des « squats » ainsi que la surveillance des manifestations publiques et sportives, des terrasses et les occupations commerciales, des marchés, des espaces verts. L'atout fort de cette proximité opère à travers, entre autre, de l'îlotage pédestre ou à vélo de certaines interventions avec la création d'une brigade spécialisée en 2009 dite brigade de proximité.



A retenir :

- Augmentation significative des interventions pour nuisances sonores
- Légère augmentation des interventions pour les squats et rassemblements
- Les perturbateurs, la mendicité aggressive, les groupes de marginaux, les squats lorsqu'ils provoquent des nuisances ou une appréhension telle que le passant fait un détour participent également au climat inquiétant

Tous ces faits qui impactent la tranquillité publique constituent aussi des **problèmes en termes de santé publique** et retentissent fortement sur le **sentiment d'insécurité**.

Ils interviennent principalement à la demande ou à la suite d'une plainte d'un(e) habitant(e). La lecture des chiffres de la police municipale apporte donc des éléments de compréhension des phénomènes d'insécurité vécus à Rouen et sont représentatifs des besoins des habitant(e)s sur cette thématique.

La Police Municipale rouennaise intervient du lundi au samedi de 7h à 22h mais également les dimanches matins pour des missions de sécurisation des marchés. A ce jour la police municipale exerce principalement ses missions en journée, excepté parfois des opérations de régulation de la vie nocturne (une vingtaine par an). Elle intervient dans les quartiers des Hauts-de-Rouen pour les enlèvements de véhicules épaves et abusifs (élément qui confortent la vulnérabilité de ce secteur en terme de sentiment d'insécurité), dans le cadre d'opérations combinées avec la Police Nationale (rodéos, lutte contre les trafics, mécanique sauvage...) ou dans bien dans des affaires de troubles de voisinages, sans compter le traitement des affaires liées à la possession de chiens catégorisés.

La création d'une brigade de nuit au sein de la Police Municipale est en cours. Cette entité permettra d'assurer une présence de la police municipale au-delà de 22h et ainsi pérenniser les opérations ponctuelles organisées la nuit depuis 2016. Cette brigade viendra renforcer la présence policière de proximité sur l'ensemble du territoire en complément des forces de Police Nationale déjà présentes (notamment sur les thématiques de tranquillité publique). Ainsi, déchargé de certaines missions dévolues aux équipages de jour (patrouilles aux abords des écoles, contrôle du stationnement, surveillance des marchés) l'équipage de nuit pourra se consacrer aux missions qui permettront de répondre aux requêtes des riverains qui saisissent quotidiennement les services de la ville. Comme nous pouvons le constater les interventions de la Police Municipale en matière de nuisances sonores qui ont triplé entre 2013 et 2020 sont le constat d'un réel besoin de renfort la nuit (ces nuisances se déroulant principalement la nuit).

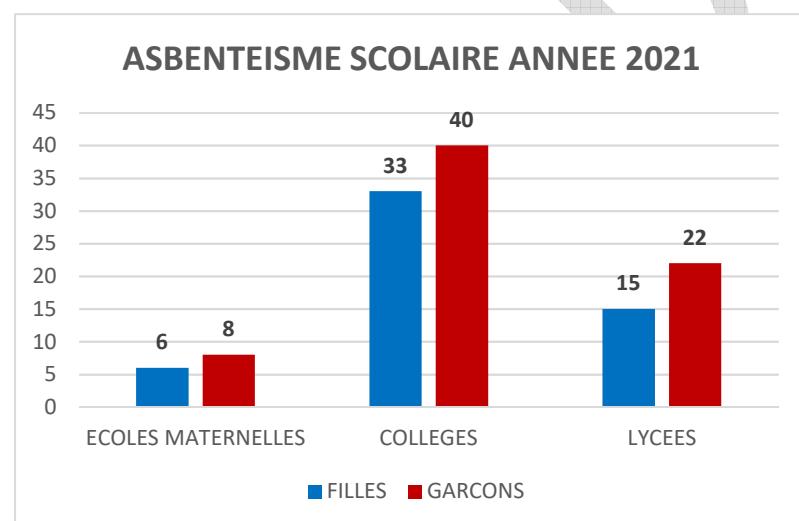
Les incidents dans les établissements scolaires

En 2021, 40 000 étudiant(e)s gravitent autour de l'agglomération rouennaises (dont 13000 à Rouen). Un effectif important qui est complété par la présence sur le territoire communal de 62 écoles, 13 collèges et 12 lycées pour un total de 26 856 élèves. Pour la période de septembre 2020 à mai 2021, 73 incidents ont été répertoriés sur la commune.

Ces incidents, qui sont principalement des agressions physiques et/ou verbales, touchent principalement les établissements du second degré ; même si les faits dans les écoles primaires ne sont pas à négliger notamment en ce qui concerne l'agressivité des parents envers les personnels enseignants qui est un phénomène souligné par les partenaires.

Ils indiquent également que les faits aux abords ou lors d'affrontements dans des lieux de rendez-vous extérieurs sont plus nombreux mais difficilement quantifiables.

Avec 3 faits déclarés pour 1000 élèves scolarisés, les incidents à l'intérieur des établissements sont relativement peu nombreux. Cependant, une attention particulière est à apporter à la prévention de la délinquance chez les plus jeunes et notamment au sein des établissements du second degré. Cela passe notamment par la prévention de la délinquance des plus jeunes par le biais de la mobilisation plus systématique des familles et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de délinquance comme notamment la cyber délinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté (cf propositions d'actions).



On constate que sur les 1500 situations d'absentéisme scolaire signalées sur l'ensemble du Département 124 concernent Rouen. Un absentéisme très marqué dans les collèges.

Les situations rouennaises ont entraîné 7 signalements au Procureur de la république et 82 avertissements uniques.

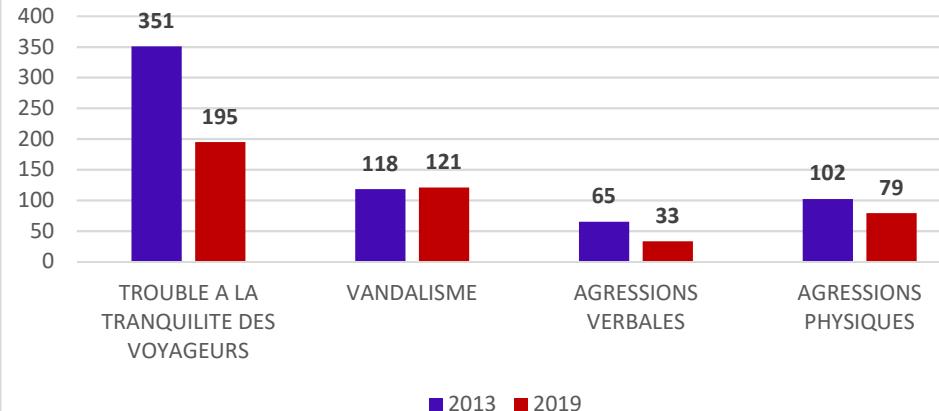
Les incidents dans les transports

428 incidents ont été enregistrés dans les transports du réseau astuce sur la commune de Rouen soit une diminution de 25,82%. Une baisse significative due en partie au développement du système de vidéoprotection du réseau Astuce (1 664 caméras installées dans les véhicules et stations du réseau) et à la présence quotidienne des 33 agents de médiation du réseau (dont 6 sont dédiés spécifiquement aux Hauts-de-Rouen).

Les incidents sur l'année 2019 sont répartis de la manière suivante :

- Les troubles à la tranquillité des voyageurs touchent principalement : bus et TEOR
- Les bus sont les plus concernés par les actes de vandalisme.
- Les agressions physiques et verbales se déroulent de manière aléatoire sur l'ensemble du réseau rouennais avec toutefois une prépondérance des agressions physiques dans le métro et sur les lignes du TEOR. Cependant, les agressions tendent à diminuer en 2020 sur la ligne du métro mais cela est à relativiser du fait du contexte covid.
- Les incidents se déroulent majoritairement après 14h.
- Le vendredi et le samedi sont les jours les plus touchés même si la survenance d'incidents est répartie de manière sensiblement égalitaire sur la semaine (à l'exception des dimanches). Les médiateurs de la TCAR contribuent à l'apaisement des tensions et rassurent les chauffeurs.

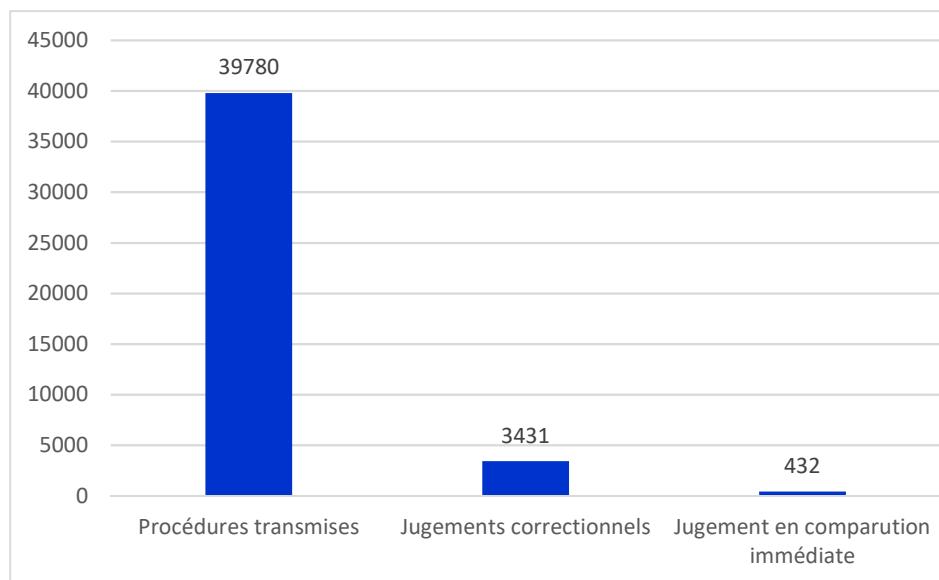
NOMBRE D'INCIDENTS PAR TYPE EN 2013 ET 2019



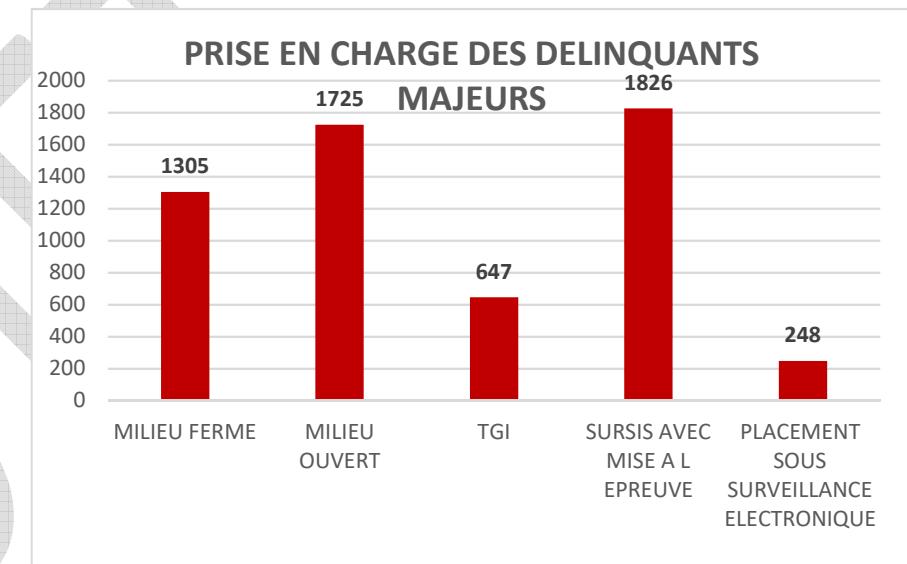
A retenir : la mobilisation conséquente des différents partenaires et la concertation des acteurs dans le cadre du Conseil Local de Sécurité des Transports de la Métropole qui génère un réseau de transports relativement sûr avec une prise en charge rapide et efficace des acteurs de terrain sur des situations complexes. La difficulté la plus prégnante reste la gestion de l'ivresse, que soit en cause un perturbateur isolé ou un groupe de personnes ivres dans le Noctambus, par exemple. Une attention particulière est également à apporter aux agressions sexuelles dans les transports.

Les réponses judiciaires

En 2019, dans le ressort du TJ de Rouen, le taux de réponse pénale est de 86,60%. Les réponses pénales et la prise en charge des délinquants se traduisent de la manière suivante :



Source : Parquet Rouen



Source SPIP – Année 2019

De 2018 à 2021 : Une légère augmentation du nombre moyen de jeunes suivis au pénal à Rouen par mois par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. 72 jeunes suivis en mai 2021 contre un suivi mensuel maximum de 64 jeunes sur l'année 2018.

Mesures	Réparations	TIG
2018	26	12
2019	25	11

Source PJJ

A noter que la ville a accueilli 103 tigistes majeurs et 7 mineurs entre 2015 et 2019

1.2- Etat des lieux et bilan : les thèmes à traiter en priorité

En supplément des données statistiques un élément primordial est à prendre en considération : le vécu et les besoins des habitant(e)s notamment en matière de tranquillité publique. Même si ces données ne permettent pas de refléter le réel sentiment d'insécurité de la population rouennaise, le complément apporté par les acteurs de terrains (en contact quotidien avec les habitants) permet d'affiner les connaissances des problématiques afin de proposer des actions au plus près des besoins des habitant(e)s.

En effet, un fort sentiment d'insécurité est rapporté par certains partenaires et riverains, notamment sur le quartier Saint Sever qui est dernièrement le théâtre de plusieurs rassemblements causant des nuisances et autres infractions accentuant ce sentiment d'insécurité. Il en est de même pour les habitants du Quartier de Reconquête Républicaine et plus précisément du fait des rassemblements au niveau de la place du Châtelet et des divers squats (lieux privés ou publics) et trafics qui touchent particulièrement la Lombardie tout comme certains secteurs du quartier Grammont (Avenue de Grammont particulièrement). Ces phénomènes peuvent en partie s'expliquer par la plus grande vulnérabilité économique des habitant(e)s de ces secteurs depuis de nombreuses années et notamment des habitants des territoires prioritaires (Hauts-De-Rouen et Grammont), les jeunes sont particulièrement touchés. Néanmoins, force est de constater que les rouennais(e)s sont effectivement confrontés à des difficultés quotidiennes de tranquillité publique.

Cependant, d'autres nuisances sont vectrices d'insécurité ou de troubles à la tranquillité publique comme c'est le cas des nuisances sonores qui sont sources d'appels réguliers et courriers auprès des services de la municipalité. Ces nuisances touchent plus particulièrement le centre-ville de Rouen du fait de sa vie nocturne dynamique.

De même, les rencontres partenariales ont ainsi permis de repérer des publics particulièrement vulnérables. Il convient donc de détailler ces publics et problématiques tout comme les actions déjà mises en place afin d'apporter des propositions d'actions complémentaires.

1.2.1- Des atteintes à la tranquillité publique récurrentes

Le maintien de la tranquillité publique des habitant(e)s est une attente forte notamment en ce qu'il véhicule un sentiment accru d'insécurité chez ceux-ci mais également du fait que ces atteintes impactent quotidiennement la vie de la population. C'est donc un enjeu fort de la municipalité (défini dans la précédente STSPD) qui a déjà mis en place différentes actions.

Tout d'abord, la volonté d'une présence humaine quotidienne et de proximité afin d'apaiser les tensions, rappeler les règles et ainsi permettre aux habitant(e)s d'exprimer leurs besoins. Cette présence est assurée par l'ensemble des agent(e)s de la ville présents dans des institutions de proximité (UTS des QPV,

Bibliothèques, MJD, Maison du Plateau, Centre social...). Les 54 Policiers Municipaux de la ville contribuent également au maintien de la tranquillité publique sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans le centre-ville avec la mise en place d'une brigade dite de proximité depuis 2009 se déplaçant à vélo ou à pied et favorisant le lien et les échanges avec les citoyens. De plus, les 4 agents de prévention et de tranquillité publique (APTP) sont présents quotidiennement sur l'ensemble du territoire et notamment aux abords des établissements scolaires, des commerces notamment pour désamorcer des situations de crise. Ils participent à la prévention et à la régulation des troubles tant dans les quartiers prioritaires qu'à la demande des partenaires et habitant(e)s en cas de difficultés (interventions dans les équipements de la ville, lors d'entretiens complexes...). Le choix de la municipalité de créer un service dédié à la prévention de la délinquance (avec comme cheffe de service la coordinatrice du CLSPD), comprenant les APTP, est la preuve également d'une réelle volonté de travailler sur cette problématique en synergie avec les différents acteurs de terrain et partenaires.

Cette présence, pour être efficace, se doit d'être couplée avec des réponses techniques comme notamment le système de vidéoprotection. En effet, la municipalité s'est dotée en 2010 d'un Centre de Supervision Urbaine (CSU) composé à ce jour de 43 caméras de vidéoprotection et de 11 agents. Le système de vidéoprotection permet « *La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants ainsi que la prévention, dans des zones particulièrement exposées à ces infractions (...) La prévention d'actes de terrorisme (...) Le secours aux personnes et la défense contre l'incendie (...) La prévention de l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets...* » (L251-2 du Code de la Sécurité Intérieure). Cet outil, en plus de permettre un repérage rapide et en direct des lieux de tensions et ainsi désamorcer des conflits, est également un outil important dans la résolution d'infractions. En 2019, ce sont 213 réquisitions de la Police Nationale qui ont été faites auprès du CSU pour relecture d'image ou extraction dans le cadre d'enquête (dont 58 pour vol aggravé et 21 pour violences aggravées). De même, ce système trouve son utilité dans la gestion des manifestations publiques, les repérages de certaines incivilités (rives, attroupements, stationnements dangereux, ivresses publiques...), comme appui aux interventions de la police municipale et nationale et dans l'élucidation des affaires (le Centre d'Informations et de Commandement de la police Nationale est relié 24h/24 au CSU et a possibilité de prendre le contrôle des caméras). La vidéoprotection est également un bon outil pour assurer la sécurité des agents sur le terrain afin de suivre en temps réel les interventions.

On retrouve également les rénovations et aménagements urbains, les aménagements sécuritaires aux abords de certains établissements en lien avec la prévention situationnelle. En effet, dans le cadre des projets d'aménagements urbains de suivi régulier des problématiques liées à l'éclairage public et à la propreté, la Gestion Urbaine de Proximité sur les hauts de Rouen et Grammont développe les diagnostics en marchant, qui contribue à améliorer la tranquillité publique et la sécurité des habitant(e)s (bacs à ordures enterrés, interventions de la propreté voirie, de la fourrière pour les véhicules épaves, ventouses...) avec une prise en charge systématique des questions de prévention situationnelle. Les agents de la Direction de la Tranquillité Publique sont systématiquement associés pour apporter des questionnements et réponses sécuritaires.

En effet, même si un travail important est opéré par les agents municipaux en terme de tranquillité publique celui-ci est nécessairement complété par l'action des partenaires (bailleurs sociaux, Police Nationale, Services de la Préfecture, Parquet, transporteurs, associations, équipes de prévention spécialisées). En effet, leur contribution quotidienne permet d'accentuer la régulation des atteintes à la tranquillité publique et la pacification des espaces publics. A ce jour, tous les bailleurs ont développé des démarches de proximité et de sécurisation (présence de gardiens, aménagements, vidéoprotection dans les halls d'immeubles, participation active aux rencontres « tranquillité publique » et à la GUP organisés par la ville...) tout comme les sociétés de transports avec la présence de médiateurs dans les transports et le développement de leurs outils de vidéoprotection. Des actions combinées sont régulièrement organisées avec les agents de la TCAR et de la Police Municipale ou APTP lors d'opérations de contrôles ou de sécurisation de lignes.

Ainsi, la ville s'est attachée dans le cadre du CLSPD à renforcer le partenariat existant pour permettre l'échange et une plus grande réactivité dans la prise en charge de situations notamment :

- Convention de coordination police nationale-police municipale, réunion hebdomadaire et actions communes ;
- Réunions de tranquillité publique territorialisées animées par la ville dans le cadre du CLSPD;
- Participation active au contrat local de sécurité transports pour lutter contre les incidents sur le réseau et animé par la Métropole;
- Groupement Local de Traitement de la Délinquance Hauts de Rouen animé par le Parquet;
- Réunions trimestrielles de l'adjoint au Maire en charge de la tranquillité publique, Direction de la Tranquillité Publique et le Procureur ;
- Développement d'un groupe « santé mentale/ logement » dans le cadre du CLSPD, co-animé par l'Atelier Santé Ville et la coordinatrice du CLSPD, pour le traitement de problématiques de nuisances dans les logements du fait de troubles de la santé mentale des auteurs.

En dépit de ces actions et coordinations multiples, plusieurs problématiques, sources de nuisances et d'insécurité pour la population, restent identifiées par les partenaires comme nécessitant un traitement prioritaire :

- Des phénomènes d'ivresse sur la voie publique, dans l'hyper centre, notamment la nuit et des nuisances induites par les conduites festives mal maîtrisées (cf. régulation vie nocturne)
- Des vols en recrudescences

En effet, les vols sont en constante augmentation sur le secteur rouennais. On constate une augmentation de 28,91% de faits constatés de vols à la tire entre 2018 et 2019. Ces faits touchent particulièrement le centre-ville de Rouen (229 faits constatés en 2019 dans le centre-ville sur un total de 685 faits pour Rouen). Cette problématique peut s'expliquer du fait d'un centre-ville attractif avec de nombreux flux durant la journée et plus spécifiquement les week-ends.

Pour compléter : Participation de la Police Municipale à la Cellule Anti Cambriolages qui se réunit une fois par mois. Réunions pilotées par la DDSP auxquelles les différentes Polices Municipales de l'agglomération rouennaise sont conviées ainsi que la Gendarmerie. Ces réunions sont l'occasion d'échanger des informations et permettre de coordonner les actions. Sur le territoire rouennais les cambriolages sont toujours très présents avec une augmentation de 7,24% de faits constatés entre 2018 et 2019 (l'ensemble du territoire est touché avec une prédominance sur la rive droite).

➤ Les problématiques de Rodéos

En effet, les riverains se plaignent régulièrement des nuisances et craintes causées par la pratique de rodéos. Ces pratiques sont régulièrement constatées, à l'arrivée des beaux jours, sur les Hauts de Rouen et sont à l'origine de nombreuses nuisances sonores pour les résidents du quartiers. Le risque étant également des accidents du fait de l'allure excessive des conducteurs et des risques pris par ceux-ci (conduite avec une allure excessive sur des parkings par exemple).

➤ Des espaces publics et collectifs détournés de leur usage :

Certains phénomènes font l'objet de nombreuses doléances de la population en ce qu'ils empêchent un usage normal de l'espace public ou privé collectif:

- Des occupations d'espaces, principalement dans l'hyper centre, par des marginaux isolés ou en groupe qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement direct lorsque des nuisances en découlent (chiens, salissures, mendicité agressive...). La consommation d'alcool et les ivresses publiques et Manifestes sont courantes chez ce public. Ces situations sont compliquées pour une prise en charge efficiente. Avec ses 585 interventions en 2019 la Police Municipale est un acteur important sur cette thématique.
- La prostitution de rue qui entache, de jour comme de nuit, l'image de la ville et la qualité de vie dans les secteurs touchés (nuisances sonores, déchets, salubrité...), nécessite la mise en œuvre d'une coordination efficace tournée vers l'accompagnement social des personnes en situation de prostitution (cf. axe violences faites aux femmes).
- Les lieux de deals, notamment très présents dans les quartiers prioritaires mais également sur certains points de passages en centre-ville et à Saint Sever, qui détériorent le cadre de vie et causant quasi systématiquement des nuisances et troubles (dégradations, regroupements bloquant des passages, bruit, déchets...). C'est un fort facteur d'accroissement du sentiment d'insécurité des habitants qui craignent des représailles ou se font parfois intimider. L'impression de subir la situation pour les habitant(e)s peut également entraîner un sentiment d'impunité et de colère.
- Les occupations actives ou passives de halls par des groupes d'adolescents ou de jeunes adultes (intrusions, dégradations, salissures, crachats, déjections, déchets, bruit, consommation d'alcool ou de drogue...) ont aussi un impact négatif sur la vie des quartiers ou des secteurs concernés. Certains espaces publics ou collectifs sont également caractérisés par des regroupements quotidiens de jeunes perturbateurs.
- La mécanique sauvage, qui touche principalement les Hauts de Rouen, est également source de nuisances pour les riverains. En effet, les nuisances environnementales, sonores et olfactives peuvent être importantes tout comme les nuisances visuelles du fait des nombreux déchets ou épaves laissés sur

places. Ces épaves ou déchets laissés peuvent également être dangereux (possibles incendies). Des opérations combinées de la Police Municipale et Nationale sont régulièrement organisées.

Certaines de ces problématiques sont traitées dans le cadre des réunions de tranquillité publique du CLSPD (une réunion mensuelle dédiée aux HDR/ rive droite et une à la rive gauche). Ces réunions qui réunissent un nombre d'important d'acteurs (Service prévention de la délinquance, Bailleurs, Police Nationale, Police Municipale, Services de la Préfecture, GUP...) permettent de coordonner l'action des partenaires en matière de préventions des troubles à la tranquillité mais également en matière de répression. Une des problématiques régulièrement soulevée dans ces réunions est celle des squats de halls et parties communes d'immeubles. Entre 2015 et 2020 on constate une augmentation de 51% du nombre de signalements de squats par les bailleurs au sein des réunions de tranquillité publique (notamment sur les Hauts de Rouen). Le partage régulier d'informations permet une prise en charge rapide de ces situations avec un passage systématique des APTP sur les lieux de squats (si aucune problématique de trafic de stupéfiants) pour un rappel des règles. On note également un travail important des bailleurs pour la sécurisation des parties communes de leurs patrimoines et l'installation de caméras de vidéoprotection. Malgré tout, beaucoup de dégradations sont encore constatées. Ces nuisances se produisent principalement le week-end et la nuit. En 2020, les APTP sont intervenus 71 fois sur des squats de halls d'immeubles. Une présence constante serait un moyen d'assurer une vigilance systématique et un contact de proximité sur ces problématiques.

De même, de nombreux troubles du voisinage et/ou nuisances remontés par les bailleurs sont dus à des problématiques de santé mentale. C'est pourquoi un Groupe de travail santé mentale/Logement a été développé au sein du CLSPD afin de réunir les acteurs et proposer un espace de concertation et de coordination des professionnels des QPV autour de problématiques ou de maintien dans le logement, liées à des questions de santé mentale. C'est un espace d'échange de pratiques à partir de l'analyse de situations concrètes rencontrées au quotidien par les professionnels. Piloté par la Ville (Atelier santé ville, service Prévention de la délinquance), le CCAS (UTS QPV) et le Conseil départemental (l'UTAS de Rouen), le groupe de travail est composé de la Préfecture (Déléguée du préfet), du Centre Hospitalier du Rouvray (CMP Germaine Tillion et Marie Dubocage), des bailleurs sociaux, des associations tutélaires (UDAFA, ATMP), de l'association La Clé, d'un chargé de mission logement du Département et du CLIC. Depuis sa création en 2019, 15 situations complexes ont été abordées dont 3 réglées.

Des pistes d'amélioration sont privilégiées :

- Pour les publics du centre-ville (marginaux, toxicomanes, prostituées): créer des liens entre les professionnels des différentes champs d'intervention afin de rechercher des réponses communes (rencontres, journées d'information thématique, coordination...) et renforcer la présence humaine nocturne.
- Pour les quartiers prioritaires : au-delà des mesures décrites supra, renforcer une présence constante notamment la nuit pour travailler sur les squats de hall d'immeuble.
- Renforcer le maillage vidéo du dispositif de vidéoprotection.

1.2.2- Des jeunes (mineurs et jeunes majeurs) plus vulnérables

Avec une augmentation de 14,98% de mineurs mis en cause entre 2018 et 2019 et une part de 29,60% de mineurs mis en cause dans le cadre de la délinquance de proximité en 2019 sur Rouen il semble nécessaire de s'intéresser aux phénomènes dans lesquels des jeunes sont impliqués afin d'en comprendre les raisons et ainsi travailler sur une prise en charge et une coordination plus efficace pour endiguer ces passages à l'acte délinquants.

De nombreux dispositifs et actions locales existent pour prévenir et/ou enrayer les trajectoires délinquantes. Les principaux dispositifs mobilisables répertoriés sont :

- L'équipe du service prévention de la délinquance de la Ville de Rouen

Cette équipe est composée de quatre agents de prévention et de tranquillité (APTP), qui dépend aujourd'hui de la Direction de la Tranquillité Publique de la Ville de Rouen. Les APTP travaillent quotidiennement sur l'ensemble du territoire rouennais afin de réguler les tensions et instaurer un dialogue avec la population. Ils permettent d'établir un lien entre des publics considérés comme fragiles (enfants ou adolescents en décrochage scolaire ou en situation de prédélinquance, jeunes majeurs en situation de précarité) et les institutions ou associations (établissements scolaires, bailleurs, maison de la justice, commerçants, C.M.S., C.C.A.S...).

L'intérêt d'une telle équipe réside dans sa réactivité et sa souplesse d'intervention, notamment dans les cas d'absentéisme, de décrochage ou d'agressivité récurrente des élèves ou de problèmes de comportements dans les quartiers ou les équipements de la ville et de ses partenaires. Les APTP vont directement au contact des jeunes, des élèves et de leurs familles à la demande des institutions ou suite à des constats de l'équipe afin de résoudre des situations problématiques ou rediriger les familles et les jeunes vers les professionnels compétents (travailleurs sociaux) avant un signalement au Procureur de la République. Par le biais de leurs encadrants (un responsable de cellule et une cheffe de service) ils sont en lien permanent avec les institutions telles que la Police Nationale, Police Municipale et l'ensemble des acteurs de la prévention afin de répondre au mieux aux besoins des riverains, en matière de tranquillité publique, dans une démarche d'apaisement des tensions et d'aide à la réinsertion. Leurs actions, même si elles sont à destination de toutes et tous, touchent principalement les jeunes en renfort des structures déjà existantes. Ce sont ainsi 21 jeunes en situation de décrochage scolaire qui ont été accompagnés par le service prévention de la délinquance.

- Le Programme de Réussite Educative (PRE) de la Ville (Hauts de Rouen, Grammont)

Par « réussite éducative » on entend pour un enfant et un adolescent, la combinaison de sa réussite scolaire, de son intégration sociale et de son épanouissement personnel. Positionnée à l'articulation des dispositifs déjà existants, la démarche du PRE repose sur une identification des besoins grâce à un diagnostic partagé entre les partenaires institutionnels et associatifs. Le PRE assure ensuite un suivi véritablement individualisé d'enfants et d'adolescents

âgés de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité susceptibles de nuire à leur parcours de réussite éducative. Cet accompagnement individualisé prend en compte la globalité de l'environnement éducatif : familial, social, sanitaire, culturel...

Le PRE poursuit plusieurs objectifs : prévenir les situations de rupture ou de décrochage scolaire, intervenir le plus tôt possible dans le parcours éducatif de l'enfant afin d'éviter son échec, accompagner les parents dans leur fonction éducative, notamment. En 2019, le PRE a travaillé sur 456 situations. Un nombre de suivis qui a largement augmenté en 2020 en passant à 553 suivis, signe d'un besoin grandissant pour ce public.

- *Dispositif municipal d'accès aux loisirs sportifs et culturels*

Il s'agit d'une aide financière accordée à 700 jeunes Rouennais âgés de 6 à 18 ans, sous conditions de ressources (moins de 600€ de Quotient Familial Caf), qui leur permet de financer leur activité sportive ou culturelle. En contrepartie de ce financement, le jeune s'engage à être assidu et à participer à une action citoyenne. L'engagement est tri-partite : enfant, parents et ville. En moyenne, chaque année, 50 % des contrats concernent des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires.

- *Les ateliers et chantiers jeunes de la MJC Grieu*

L'action consiste en la mise en place d'ateliers permettant aux jeunes d'acquérir des savoir-faire techniques et de s'initier à des métiers. Une contrepartie à leur investissement permet aux jeunes de financer un voyage découverte ou un de leur projet insertion.

- *Les cellules de veille éducative*

La veille éducative est chargée de repérer les enfants et les jeunes en rupture, ou en risque de rupture scolaire, et de construire un parcours individualisé mobilisant les ressources locales relevant de la prévention et de l'éducation. Les cellules de veille éducative sont portées par le service jeunesse et sont en cours de développement.

- *L'équipe mobile de sécurité*

Un conseiller sécurité est rattaché au cabinet du Recteur d'Académie. Ce dernier est en charge d'une équipe mobile de sécurité (E.M.S.), composée de 24 agents en Normandie qui interviennent dans les écoles, les collèges et les lycées. Cette équipe intervient sur les champs de la prévention de la violence (actions d'information et de prévention auprès des élèves et des parents sur les thématiques diverses : incivilités, dangers d'internet, harcèlement, cyber-harcèlement et jeux dangereux..., actions de médiation et accompagnement à l'amélioration du climat scolaire) et de la sécurisation des espaces scolaires (aide à la réalisation des diagnostics de sécurité et des PPMS Attentat-Intrusion, formation des personnels).

- L.A.R.E.J.

L'Association Rouennaise d'Education de la Jeunesse (A.R.E.J.) est la structure à laquelle la Métropole Rouen Normandie a confié la mission de prévention spécialisée sur le territoire de la commune. La prévention spécialisée est une intervention sociale à finalité éducative qui est menée en milieu ouvert en direction des jeunes et des familles en voie de marginalisation ou déjà marginalisés. La prévention spécialisée est destinée à faire face à des situations de fragilité affective et culturelle, de rupture par rapport à l'environnement social et familial et d'exclusion professionnelle. En conformité avec les orientations locales déterminées avec la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie, l'association mène des accompagnements individuels et collectifs dans le cadre d'un travail de partenariat et de réseaux notamment avec les établissements scolaires et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (participation aux chantiers éducatifs de la MJC Grieu, aux cellules de veille éducative, groupe opérationnel Violences Intra familiales des Hauts de Rouen, co-animation du groupe parentalité des Hauts de Rouen en lien avec le service prévention de la ville de Rouen et une conseillère conjugale et familiale).

- Fraternité Banlieue

Grâce au développement de projets d'éducation populaire, l'association propose l'accompagnement sur les Hauts de Rouen et la rive gauche de jeunes de 10 à 18 ans dans les valeurs du vivre ensemble. L'action des Camps chantiers au Centre Culture et Loisirs d'Ambourville offre une continuité dans le suivi des jeunes.

- Espoir Jeune

Depuis une dizaine d'année, Espoir Jeune, implantée dans l'impasse de la Poudrière à Grammont, met en place des projets solidaires à destination des jeunes et des familles pour donner un accès à la culture et à l'éducation. L'association accueille, échange, accompagne environ 22 jeunes du quartier Grammont âgés de 12 à 18 ans. Ses champs d'action sont multiples. Après un travail sur la mémoire, conclu sur un voyage à New York d'une semaine, et un autre sur la citoyenneté, tous deux primés au niveau national, la structure planche sur des distributions solidaires et sur l'accès au numérique, projets pour lesquels elle est lauréate de la dernière bourse Tremplin, mise en place par la Ville.

A ces principales structures s'ajoutent d'autres acteurs et dispositifs qui sont mobilisables pour l'accompagnement de jeunes rencontrant des difficultés ou/et dans le cadre de soutiens à la parentalité (CMS du Département, Centres sociaux, Maison de l'adolescent, CIDFF76, l'espace parents des nids, Missions Locales...). Malgré les dispositifs existants de nombreux troubles à la tranquillité publique constatés sont le fait de jeunes pour lesquels nous devons renforcer notre prise en charge.

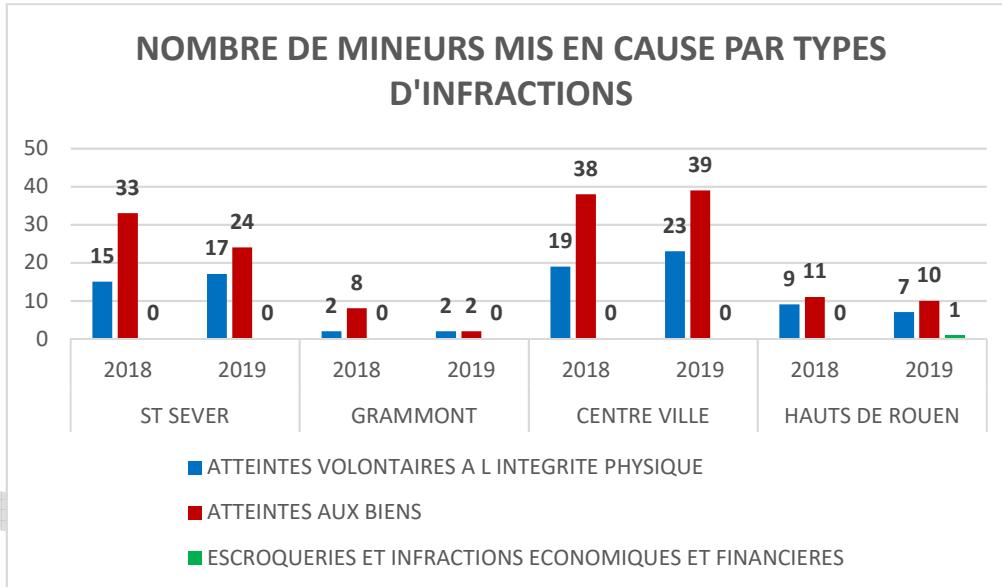
Selon les horaires, les âges sont différemment représentés. Ainsi les 14-18 ans sont présents dans les espaces l'après-midi, jusqu'en fin de journée. Les 16-25 ans sont repérés comme présentant et générant des difficultés plus marquées en soirée. Leurs actes consistent principalement en des troubles à la tranquillité

publique et des incivilités : occupations de halls d'immeubles et d'espaces publics accompagnés de prise de drogue ou d'alcool, de bruits, de dégradations, salissures, tags...) ou en un absentéisme scolaire marqué.

Le deal dans les halls d'immeuble, au pied des immeubles ou sur certaines places (plutôt des jeunes adultes notamment sur le QRR, secteur Grammont et Saint Sever) sont des problématiques considérées comme extrêmement préoccupantes pour les nuisances et l'insécurité générées mais également pour le très jeune âge de certains. En effet, le constat est fait de « guetteurs » de plus en plus jeunes. Ces pratiques de deals sont systématiquement accompagnées de rassemblements et de méthodes d'intimidation (appropriation des lieux, contrôle des entrées et sorties des halls d'immeubles, cris à l'arrivée des forces de l'ordre ...) qui renforcent l'insécurité ressentie par les habitants ou travailleurs des secteurs. Cela entraîne un abandon de l'espace pour certains locataires par exemple (demande de mutation de logement ou abandon de certaines rues passantes de craintes de se faire agresser). Des stratégies d'évitement peuvent également être mises en place par les professionnels.

A cela s'ajoute les craintes de la banalisation de l'utilisation de produits stupéfiants. Aujourd'hui l'offre variée et accessible de produits stupéfiants entraîne de facto une augmentation de la consommation. La problématique de la consommation du Protoxyde d'Azote a été très forte et a dû entraîner la prise de décision rapide notamment un arrêté interdisant l'utilisation de bonbonnes de protoxyde d'azote, dans un usage détourné et à des fins récréatives, sur la voie publique et l'interdiction de vente aux mineurs. La lutte contre les trafics et l'usage de stupéfiants constitue un axe prioritaire de la politique pénale du Parquet et la Police Nationale est largement mobilisée dans le traitement de cette problématique.

Concernant la commission de faits de délinquance, les statistiques montrent que les mineurs, comme les majeurs, commettent des actes délinquants principalement dans le centre-ville. L'augmentation de leur implication dans les atteintes volontaires à l'intégrité physique, est à surveiller. En effet, même si seuls quelques jeunes sont aujourd'hui concernés, l'augmentation des actes commis, couplée à un retour marqué des squats passifs ou actifs dans certains halls d'immeubles des secteurs Grammont et Hauts de Rouen peuvent être significatifs d'une certaine détérioration du climat.



Il n'a cependant pas été possible de faire une analyse plus précise de l'implication des jeunes dans la délinquance. Par exemple, ni la typologie des délits dans lesquels ils sont principalement représentés ni le profil (notamment l'âge ou le sexe) des mis en cause n'ont pu être établis. La récidive n'est pas non plus mesurée dans les statistiques locales. Cependant, un ressenti général tend à l'affirmation de la réitération d'actes incivils ou délinquants par les même jeunes connus.

Dans le QRR, des secteurs sont signalés comme sensibles tels que la Place du Châtelet, dalle de la Grand-Mare et la rue Galilée. Ils sont marqués par des rassemblements importants de jeunes avec pour certains des squats réguliers de halls d'immeuble (Antarès, Gémeaux, Capricorne...) et trafics. Ces problématiques se retrouvent également au niveau de l'Avenue de Grammont et de la rue Jules Adeline pour ce qui concerne le secteur Grammont. De plus, comme évoqué auparavant, ces problématiques se développent de plus en plus sur le secteur Saint Sever et notamment au niveau de la rue Lafayette qui est le théâtre depuis plusieurs mois de regroupements d'individus et de trafics de stupéfiants. Malgré, un travail fourni des acteurs de terrain et partenaires le sentiment d'insécurité des habitant(e)s et commerçant(e)s est fort, fatigués pour certains de ces nuisances et avec des professionnels qui voient leur chiffre d'affaire baisser. Ces situations d'appropriation des lieux collectifs et/ou publics invitent à poursuivre et accentuer une coordination ciblée sur ces espaces, dans le cadre des réunions de tranquillité publique et à œuvrer pour la réappropriation des espaces par les habitant(e)s. Cependant, le constat est fait avec

les partenaires rencontrés que ces jeunes sont régulièrement connus de différents services (Police Nationale, Police Municipale, Service Jeunesse, service prévention de la délinquance, Education Nationale...) mais le manque de coordination peut faire qu'il y a de la perdition dans l'information et la prise en charge. Ainsi, le travail partenarial est à renforcer sur la prise en charge des jeunes ayant des comportements déviants.

En ce qui concerne les causes des trajectoires, il est difficile de définir précisément des facteurs risques. Cependant, on constate qu'un lourd absentéisme scolaire peut indiquer l'errance de certains jeunes tout comme la marginalisation de ceux-ci avec un besoin de mise en œuvre d'actions en faveur de la persévérance scolaire et de l'insertion. De même, le phénomène de bande, qui concerne principalement les garçons de 10 à 25 ans, inquiète. La bande est considérée par les jeunes comme leur deuxième famille. C'est un refuge pour nombre d'entre eux qui y trouvent un lieu de dialogue, d'écoute, de solidarité affective et d'action. Malheureusement, ces bandes peuvent passer à l'acte violemment lors d'affrontements avec d'autres bandes « rivales » (cela a entraîné en juin 2021 le décès d'un adolescent à Rouen).

Comme évoqué dans le diagnostic sociodémographique, les jeunes des QPV sont particulièrement touchés par le chômage ce qui peut parfois « expliquer » des passages à l'acte dans de la délinquance de proximité ou trafic de stupéfiants, qui peuvent être considérées, par certains mineurs ou jeunes majeurs, comme de « l'argent facile ».

Le constat fait par les professionnels de terrain est souvent le sentiment d'abandon des parents face aux dérives de leurs adolescents.

Ainsi plusieurs pistes d'actions sont à favoriser :

- Le renforcement du partenariat pour une prise en charge de situation de décrochage ou de conduites déviantes dans les collèges. En effet, il ressort du diagnostic partagé un besoin pour les partenaires d'une meilleure coordination dans la prise en charge de situations de jeunes en dérive ou ayant des comportements délinquants afin de permettre une prise en charge plus efficace. D'après le constat des partenaires, les premiers décrochages ou/et premières violences ont lieu dès le plus jeune âge. Un climat d'agressivité caractérisé par des relations entre l'Education Nationale et les parents d'élèves qui se détériorent est aussi décrit. Une attention particulière sera portée à la coordination pour la persévérance scolaire ; l'errance du jeune absent étant repérée comme un moment crucial dans les trajectoires délinquantes.
- Le développement de la prévention primaire sur différentes thématiques adaptées dès le plus jeune âge. Certaines problématiques récurrentes rencontrées chez les jeunes publics méritent une attention particulière et doivent faire l'objet de plus de prévention primaire dès le plus jeune âge. En effet, les réseaux sociaux sont présentés comme pouvant faciliter certaines commissions d'infractions et la mise en danger pour les jeunes (harcèlement, violences verbales, incitations à la violence physique, violences sexistes dont agressions sexuelles et viols, rendez-vous « organisés » pour « faire la fête » ou s'affronter, prostitution, radicalisation). Les violences sexistes sont également décrites comme inquiétantes et un temps de prévention en lien avec la prévention des violences dans les relations amoureuses pourrait être proposé. Enfin, la consommation abusive de boissons

- alcoolisées ou de produits stupéfiants, qui concerne l'ensemble du territoire, est un enjeu fort qui nécessite une information et une prévention active avec les associations et partenaires de terrain (Atelier Santé Ville, La boussole...).
- Le travail en lien avec les familles, le soutien à la parentalité et la remobilisation parentale. Les actions de soutien à la parentalité visent à accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants. La nécessité d'intégrer pleinement et de mobiliser les parents dans la prévention est apparue pour l'ensemble des partenaires.

S'agissant des jeunes plus ancrés dans la délinquance, la prévention primaire et la prévention secondaire doivent être complétées par une prévention de la réitération. En effet, ce public marqué par une grande vulnérabilité socio-économique (paupérisation des familles, fratrie importante, monoparentalité, parcours migratoire...) et pour lesquels la déscolarisation est la norme appelle une attention particulière.

1.2.3- Une vie nocturne riche mais marquée par des pratiques d'alcoolisation inquiétantes et un sentiment d'insécurité grandissant

La vie nocturne rouennaise tient une place importante dans l'animation urbaine. Elle est synonyme de dynamisme et apporte à Rouen, capitale régionale, dense et jeune, un attrait bénéfique, par le fonctionnement d'environ 200 bars, une dizaine de discothèques et environ deux cent restaurants. L'animation nocturne s'est principalement développée autour de quelques pôles : la place du Vieux-Marché, la Place Saint-Marc, la place et les jardins de l'hôtel de ville, la rue Saint Etienne des Tonneliers, les rues adjacentes et l'ensemble du périmètre entre ces pôles ainsi que les quais rive droite et depuis peu le développement également sur les quais rive gauche (comme par exemple la Friche Lucien ou Prairie Saint Sever).

Chaque année, le nombre de bars à ambiance musicale progresse pour répondre à une demande croissante en lien avec la facilitation de la mobilité nocturne (noctambus), l'évolution des pratiques festives et l'arrivée massive d'étudiant(e)s logés en centre-ville dans de nouvelles résidences universitaires (environ 39000 étudiants gravitent autour de Rouen).

Cependant, dans un centre-ville ancien et densifié comme celui de Rouen, la vie nocturne génère parfois le mécontentement des habitant(e)s. Les conflits d'usage et d'intérêts entre la ville qui dort, qui travaille et celle qui fait la fête peuvent avoir des impacts négatifs et dégrader la tranquillité de toutes et tous. C'est donc l'équilibre entre une vie nocturne dynamique, répondant à un besoin d'un grand nombre de la population et la tranquillité des riverains qui doit être trouvée. Ainsi, la Ville s'est déjà dotée de différents outils de régulation. Une charte de la vie nocturne a été signée en novembre 2005 par une quarantaine de gérants d'établissements de nuit pour accompagner l'animation de nuit dans un souci de respect de la tranquillité publique et de prévention des risques. Elle a également recruté deux agents de prévention et de tranquillité publique de la vie nocturne chargés d'établir un dialogue et un contact permanent avec les établissements de nuit (à titre préventif), de connaître le tissu social nocturne et repérer les cas problématiques de l'activité nocturne

sur la commune. Les associations étudiantes et les acteurs locaux de la prévention en lien avec l'université de Rouen et le service prévention ont développé des formations d'accompagnement dans l'organisation des soirées par les étudiant(e)s afin, notamment, de responsabiliser leurs pairs aux conduites à risques (sécurité routière, bruit, sexualité, stupéfiants...).

Enfin, les adjoins de quartiers sont à l'écoute des riverain(e)s dans les secteurs exposés aux nuisances et des aménagements urbains mis en œuvre pour améliorer la tranquillité nocturne.

Néanmoins, malgré les différentes actions déjà mises en place, différents constats sont faits par les partenaires.

Premier constat fait par les partenaires : ***la nuit est une période plus propice à la commission de certaines infractions ou incivilités et le sentiment d'insécurité y est plus prégnant.*** Les nuisances sonores, ayant pour origines des fêtes privées ou liées à l'activité des établissements de nuit, sont également pointées comme problématiques tout comme les dérives qui peuvent en découler (ivresse sur la voie publique, déchets...). L'interdiction de fumer à l'intérieur des établissements a démultiplié les nuisances causées par les établissements ouverts la nuit. Dans certains cas, les gérants des établissements n'ont pas changé leur manière de faire, laissant les clients fumeurs sortir sur le trottoir de manière anarchique, engendrant des nuisances sonores. Les dépassemens de terrasses et d'horaires, parfois massifs, sont également une source de nocivités pour le voisinage.

Pour ce qui concerne les nuisances émanant des établissements de nuit, il est à noter que, suite aux nombreuses plaintes des riverain(e)s et au travail engagé par les partenaires dans le cadre de la Charte de la vie nocturne, les gérants de bars ont entamé une démarche de responsabilisation et sensibilisent leur clientèle. Malgré tout, on constate une nette augmentation du nombre d'intervention de la Police Municipale sur des cas de nuisances sonores (cf supra interventions de la Police Municipale) mais qui peuvent être relativisées car peuvent émaner de fêtes privées par exemple.

Un renforcement de la présence de proximité la nuit constituera une réponse légitime à ces problèmes de tranquillité publique (notamment par la mise en place d'une brigade de police municipale de nuit mais également en renforçant la présence des associations de prévention). Cette proximité et visibilité des acteurs de nuit auront sans doute un effet dissuasif ou à minima préventif et permettront un accroissement nécessaire des contrôles et constats de tapages. Dans un souci d'efficacité, il conviendra de soigner particulièrement les articulations entre les services pour répondre aux appels et sollicitations des riverain(e)s mais également aux situations problématiques (communications entre le 17, les équipes d'interventions de la Police Nationale et de la Police Municipale, organisation des passages, coopérations sur le terrain en cas de rassemblements importants...).

De plus, la Préfecture et la Mairie ont des compétences coercitives et préventives face aux établissements de nuit. La préfecture réglemente les horaires d'ouvertures des débits de boissons et de vente d'alcool et peut, le cas échéant, décider de sanctions administratives (pouvant aller jusqu'à la fermeture

temporaire des débits de boissons). La Mairie peut-elle prendre des mesures de restrictions d'horaires au titre des pouvoirs de police du Maire, mais limitées dans l'espace. Le choix a été fait pour la municipalité rouennaise de prendre des arrêtés de restrictions d'horaires uniquement limités dans le temps (par l'exemple pour la fête de la musique). Si pour ces deux échelons territoriaux la nature de leurs compétences diffèrent, ils partagent tout de même un pouvoir de régulation de la vie nocturne sur la commune dans une optique de politique commune et cohérente.

Le second constat préoccupant des partenaires porte sur *les pratiques d'alcoolisation/ consommation de stupéfiants en évolution (hyperalcoolisation dans les lieux publics notamment) et les actes de délinquance associés*:

- Banalisation de la consommation d'alcool ou négation de la problématique alcoolique,
- Régularité des prises d'alcool et des ivresses (jeudis soirs, fins de semaines, fins d'examens...),
- Hyperalcoolisation qui est un mode de consommation excessif de grandes quantités de boissons alcoolisées sur une période courte dans une recherche intentionnelle d'ivresse. On observe cela à Rouen sur le parvis et dans les jardins de l'Hôtel de Ville sous la forme de rassemblements massifs de lycéens et d'étudiants. On les retrouve généralement le jeudi soir lors des soirées étudiantes et en période de fin d'examens,
- Amplification marquée des conséquences de l'hyperalcoolisation lors des grands événements festifs (nombreux comas éthyliques lors de la fête de la musique par exemple),
- Préocérité de l'alcoolisation dans l'espace public (de plus en plus de mineurs),
- Ventes à distance régulières sur « le trottoir ». De plus, l'arrêté municipal interdisant la vente d'alcool après 22h dans les épiceries du centre-ville de Rouen est difficile à faire respecter du fait des horaires actuels de la Police Municipale.
- L'utilisation de nouvelles substances euphorisantes telles que le protoxyde d'azote ou « gaz hilarant » qui est devenue le troisième produit psychoactif chez les jeunes (étude Smerep 2018). Inhalée pure dans des ballons de baudruche, dont les effets euphorisants durent moins de cinq minutes, peut dans le cadre d'une consommation chronique ou prise de fortes doses provoquer des troubles cardiaques ou neurologiques.

Si ces phénomènes ne sont pas sans conséquence sur l'espace public (dégradations, cris, souillures, atteintes aux équipements, difficultés dans le NOCTAMBUS...), la présence de ces jeunes, mineurs de plus en plus souvent, en état d'ivresse aigue ou sous l'emprise de produits stupéfiants, pose la problématique de leur mise en danger. En effet, au-delà des accidents de la route, ils peuvent se révéler dangereux pour eux-mêmes ou les autres (rixes, violences physiques ou sexuelles, chutes, comas...).

Ainsi, l'investissement en matière de prévention des conduites à risque et les interventions de présence et de médiation sur l'espace public demeurent insuffisantes pour réguler et prévenir de manière satisfaisante les abus. Ces phénomènes doivent être observés, suivis, jugulés et amènent donc à rechercher, dans une dimension partenariale, un équilibre entre la gestion de la tranquillité publique et des aspects sanitaires afin de prévenir des excès.

Enfin un dernier point est à prendre en considération qui est le sentiment d'insécurité grandissant la nuit, notamment de la part des étudiant(e)s. Ce sentiment n'est à ce jour pas « quantifiable » mais est une remontée qui a été faite aux différents services de la ville et notamment au service jeunesse ou par le biais des différents services civiques de la ville. Un fort sentiment, notamment ressentie par les étudiantes qui peuvent être victimes d'agressions sexistes la nuit. Des agressions difficilement quantifiables car ne sont souvent pas assujetties d'un dépôt de plainte. Un travail est donc à opérer avec les différents services de la Mairie concernés mais également avec les associations étudiantes tout d'abord pour tenter de comprendre ce sentiment d'insécurité puis d'apporter des réponses en terme de prévention.

Au vu des constats, la prévention doit s'opérer en lien avec l'ensemble des acteurs de terrain, notamment dans le cadre de la charte vie nocturne, mais également d'adapter les engagements au gré des évolutions des besoins ressentis de la population et des besoins des partenaires.

1.2.4- Des violences faites aux femmes et intrafamiliales importantes

En France, chaque année, environ 220.000 femmes adultes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. C'est l'un des chiffres importants qui est ressorti du Grenelle des violences conjugales, lancé par le gouvernement le 3 septembre 2019. En France, une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de faire de l'égalité Femme-Homme la grande cause du quinquennat (la discrimination sexiste étant la première violence vécue). En effet, les violences conjugales prennent leurs racines dans les violences sexistes et ce sentiment de supériorité d'un sexe sur l'autre.

Les violences faites aux femmes ont des caractéristiques spécifiques dans leur organisation, le système mis en place par l'agresseur, le déroulement par phases, les phénomènes d'emprise et de mémoire traumatique (qui favorise les symptômes psychotraumatiques et des risques d'être à nouveau victime ; cf. les travaux du docteur Muriel Salmona), les interactions entre les personnes et leur entourage. Ces violences multiformes entravent la liberté, l'intégrité, la sécurité des victimes (qui sont majoritairement des femmes). ***Les violences au sein du couple impactent aussi fortement les enfants témoins/victimes qui vivent dans un climat d'insécurité permanent***. Ils développent un fort sentiment de culpabilité, le conjoint violent les utilisant comme moyen de pression ou de chantage ; souvent même au-delà de la rupture du couple. Les enfants risquent également de reproduire la violence à l'intérieur ou à l'extérieur de la sphère familiale parce qu'elle est assimilée comme un mode normal de communication, de relation aux autres et de résolution des conflits.

Même si les différents Gouvernements ont mis en place différents plans de lutte contre les violences faites aux femmes les actions n'ont pas permis d'atteindre le résultat escompté. Les violences conjugales sont un fléau contre lequel nous devons continuer de mener des actions conjointes Au niveau départemental, des protocoles départementaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, élaborés par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de Normandie (DRDFE) ont permis des avancées significatives en matière de prévention des violences conjugales, d'amélioration de la prise en

charge globale des victimes, de sensibilisation et de formation des divers professionnels engagés dans cette lutte. Le plan départemental en vigueur organise la dynamique partenariale instaurée dans le département et conforte tous les acteurs locaux à poursuivre leur mobilisation, notamment le Département qui a fortement investi la problématique, avec le soutien de l'Etat, en mettant en œuvre des coordinations entre partenaires (Réseau violences intrafamiliales d'UTAS), en portant des postes d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries. La Ville a, quant à elle, mis en place un plan local d'égalité femmes/hommes qui décline des actions en faveur de la lutte contre les violences sexistes. Dans le cadre du CLSPD, la Mairie a également signé en 2018 le Contrat local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui engage les signataires de la STSPD à rechercher une plus grande efficacité dans les réponses apportées dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et de la réparation afin de lutter contre ces violences et venir en aide aux victimes.

Ainsi l'échelle de la commune, des dispositifs d'accueil des victimes de violences conjugales existent et notamment :

- le Centre d'Accueil Spécialisé pour les Agressions (CASA) au C.H.U de Rouen, plate-forme pluridisciplinaire (médecin légistes, psychologue/psychiatre, Assistante sociale) d'accueil des Victimes dont l'apport est reconnu dans la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance, a examiné 4198 victimes (réalisés par les médecins légistes) dont 34% des consultations pour des violences conjugales (un chiffre en augmentation) et 5% pour des violences sexuelles.
- le Pôle d'Accueil Violences Intrafamiliales (PAVIF), est un lieu d'accueil dont la finalité est d'organiser un parcours de sortie des violences intra familiales (VIF) coordonné pour les femmes victimes de violences et les accompagner vers une autonomie pérenne grâce à des entretiens d'écoute victimes (mère et enfants), un accompagnement juridique et social, une orientation sur l'hébergement d'urgence et une coordination autour du relogement. La mutualisation de compétences pluridisciplinaires proposée par le CAPS, le CIDFF et l'ONM en un lieu unique spécialisé doit permettre de faciliter et d'optimiser une prise en charge globale. En 2020, le PAVIF a reçu 412 femmes avec ou sans enfants (+170 appels pendant le 1^{er} confinement sans ouverture de dossier) et a réalisé 301 demande de mises à l'abri pour 39 femmes différentes. 43 enfants ont été suivis dans le cadre de Mots pour Maux. Ces chiffres sont en constantes progression avec une demande de plus en plus forte notamment d'intervention en lien avec les problématiques d'hébergements.
- Le CIDFF a informé juridiquement 141 rouennaises victimes de violences conjugales sur un total de permanences métropolitaines de 418 victimes reçues (237 vivent sur le secteur métropolitain).
- L'hébergement de ce public victime de VIF est assuré dans le cadre des places en centres d'hébergement pour femmes et femmes avec enfants après évaluation des services de premier accueil du niveau de priorité 1, en lien avec la dangerosité de la situation. L'accompagnement vers le logement des femmes victimes de violences intrafamiliales, leur hébergement en ALT (logement temporaire avec accompagnement social) dans un dispositif de logements adaptés, la mobilisation du contingent préfectoral ou la coordination avec les bailleurs pour le relogement de ce public prioritaire sont assurés principalement par le

CAPS (Comité d'Actions et de Promotion Sociale). La ville de Rouen a également fait le choix de subventionner l'accompagnement social par le CAPS de familles victimes de violences intra familiales dans un logement dédié dans le cadre du dispositif ALT (en moyenne deux familles sont accompagnées chaque année).

- le Bureau d'Aide aux Victimes de l'AVIPP a reçu 142 victimes de violences au sein du couple en 2019. En 2020, ce chiffre a augmenté pour passer à 282 victimes reçues.

- au sein du commissariat Brisout de Barneville, divers intervenants favorisent l'accueil bienveillant des victimes : deux assistantes sociale du Département (Intervenant Sociale Référent Police Gendarmerie), une psychologue, des permanences d'aide aux victimes de l'AVIPP, une brigade spécialisée dans le traitement des enquêtes concernant les violences intrafamiliales et un référent VIF pour la Métropole Nord.

- les permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes à la Maison de Justice et du Droit permettent aux femmes des Hauts-de-Rouen de bénéficier d'une première information en proximité. En 2019, 59 victimes de violences intra familiales ont été reçues par la Maison de Justice et du Droit.

Au-delà des accueils spécialisés, d'autres actions en faveur de la prise en charge des victimes de violences sont mises en œuvre :

- des formations régulières pluridisciplinaires de professionnels financés par l'Etat dans le cadre du FIPD et animées par le CIDFF.

- plusieurs sessions de formations à destination des agent(e)s de la Ville et notamment les personnes d'accueil. La formation en juin 2021 de l'ensemble des policiers municipaux de la ville de Rouen.

- la présence de 3 magistrats référents au sein du Parquet, la thématique constituant une priorité d'action pénale et d'un avocat référent au sein du Barreau qui organise des sessions d'information régulières en matière de violences faites aux femmes.

- des stages de l'AVIPP en direction des conjoints violents dans le cadre de la réponse judiciaire. D'une durée de deux jours consécutifs, ces stages cherchent principalement la prise de conscience, la sortie du déni et la responsabilisation de l'auteur face à son comportement violent. En 2019, 5 stages ont été organisés et 87 stagiaires reçus à Rouen. Des orientations vers ces stages sont de plus en plus nombreuses.

- L'ouverture en avril 2021 d'un Centre de Suivi et de Prise en Charge d'Auteurs de Violences Conjugales à Rouen qui est une avancée dans la prise en charge des violences conjugales. En effet, une grande majorité des auteurs de violences conjugales sont décrits (notamment dans les travaux du Docteur R. Coutenceau) comme des personnalités immatures, égocentriques et impulsives supportant mal la frustration. Ces personnalités, selon l'auteur, ne peuvent être prises en charge de manière satisfaisante dans le cadre d'une thérapie classique duelle (ce qui est le cas pour les profils névrotiques). Une réponse, néanmoins, semble efficace : la sanction accompagnée d'une obligation de soins (notamment dans le cadre d'une technique de groupe favorisant prise de conscience, une autocritique et l'apprentissage de nouveaux modes de résolution des conflits). Une prise en charge est indispensable avec des auteurs qui se trouvent quasi systématiquement dans des situations de récidive.

En dépit des nombreuses actions existantes, les partenaires du CLSPD ont fait état de plusieurs difficultés persistantes qui reflètent encore une certaine persistance des représentations sociétales de la position de l'homme et la femme dans le couple, un besoin de continuer de se coordonner sur les situations et parfois des structures dépassées face aux sollicitations de plus en plus importantes... :

- Un nombre de plaintes en hausse qui peut être expliqué par les nombreuses campagnes de sensibilisation et le renforcement de la prise en charge dans les commissariats avec la formation des Policiers Nationaux aux Violences intrafamiliales, notamment dans le cadre du Grenelle. En 2020, 770 femmes ont porté plaintes à Rouen. Une augmentation qui peut s'expliquer également par les moyens mis en œuvre pour faciliter le dépôt de plainte pour les victimes et notamment via la possibilité de déposer plainte au CASA par le biais de la plainte simplifiée. Cependant, nous devons continuer le travail de sensibilisation et d'accompagnement des victimes vers le dépôt de plainte. Ce travail, qui est déjà amorcé par les associations spécialisées de terrain et les services sociaux, doit s'articuler avec des campagnes de communication régulières.
- Dans le champ judiciaire, les partenaires soulignent un investissement constant du Tribunal Judiciaire de Rouen dans l'application des outils mis à disposition tel que le Téléphone Grave Danger. A ce jour, 13 Téléphones Grave Danger sont mis à disposition du Tribunal Judiciaire de Rouen et ils sont en moyenne tous déployés. Pour compléter cela, un nouveau dispositif a été mis en place en 2020 c'est le bracelet anti-rapprochement (BAR). Le TJ de Rouen dispose de 3 BAR avec un principe de fond de roulement. Un point de vigilance est à apporter à l'octroi des ordonnances de protection tant en matière pénale qu'au civil (*mesure phare de la loi de juillet 2010 visant à accorder en urgence à la victime l'interdiction pour son conjoint d'entrer en contact, l'interdiction de se rendre dans certains lieux désignés, l'interdiction de détenir ou de porter une arme, une prise en charge sanitaire, sociale ou psychologique, l'interdiction pour son conjoint de se rapprocher de la victime à moins d'une certaine distance, assortie de l'obligation de porter un dispositif électronique mobile anti-rapprochement*). En effet, on constate entre 2019 et 2020 une légère baisse du nombre d'ordonnance de protection prononcées par le TJ de Rouen (ce qui n'est pas le cas pour les autres TJ du Département). Cependant, avec 56 ordonnances de protection demandées et 29 prononcées en 2020 on constate un ratio plus favorable qu'en 2019 (en 2019, 78 ordonnance de protection demandées et 32 prononcées). De plus, ce chiffre peut être relativisé du fait de la crise du COVID 19 qui a touché la France et entraîné un ralentissement des tribunaux.
- La question du logement est une problématique qui a régulièrement été soulevée par les partenaires. En effet, malgré une possibilité par les tribunaux de déclarer l'éviction du conjoint violent du domicile conjugal (58 obligations de résider en dehors du domicile prononcées en 2020 contre 28 en 2019) cette pratique peut être compliquée à mettre en place et n'est parfois pas souhaitée par les victimes (cf psychotraumatisme et peur de rester dans les lieux où se sont déroulés les violences). Ainsi, la question du logement pour les victimes de violences conjugales se pose car cette difficulté peut être un frein au départ. Des places de mises à l'abri existent mais elles restent encore trop insuffisantes sur le secteur. De même, un travail est fait avec les bailleurs sociaux

pour faciliter l'attribution d'un logement social dans le cadre de violences conjugales. Cependant, ce travail doit encore être renforcé pour faciliter les démarches des victimes notamment par le biais d'un soutien aux associations spécialisées telles que le CAPS ou les structures telles que le PAVIF.

Aussi, au regard de l'impact sociétal grave des violences au sein du couple, les partenaires du CLSPD souhaitent poursuivre la construction d'une véritable politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales. Les actions du CLSPD qui en découlent, dans la continuation de celles mises en place dans le cadre de la précédente stratégie, s'inscriront, en cohérence dans le partenariat local, dans un continuum (du repérage à l'accompagnement, de la prévention générale des violences sexistes à la prévention individuelle de la récidive, de la sécurité des femmes dans l'espace public à l'information et au soutien des femmes victimes dans les espaces privés). Elles viseront prioritairement la connaissance des phénomènes par les acteurs et leur non-banalisation et s'attacheront à rendre visibles les moyens d'agir et de s'en sortir notamment par le biais de soutien aux associations existantes.

Une seconde problématique a été régulièrement évoquée tant pour les nuisances qu'elle engendre dans l'espace public qu'au titre des violences faites aux femmes : la prostitution.

Rouen, comme tous les grands centres urbains, fait face à des problèmes sociaux complexes qui, le plus souvent, amènent non seulement une détérioration de la qualité de vie des personnes concernées, mais créent aussi des situations difficiles dans l'environnement où ces personnes évoluent. Ainsi, la prostitution de rue, est devenue ces dernières années une préoccupation de plus en plus importante. Bien qu'elle ait toujours été à l'origine de tensions sociales, la pression de l'ordre public reste préoccupante dans certains quartiers résidentiels où les habitants ont fait connaître leur mécontentement à de nombreuses reprises. D'autres phénomènes comme la présence de préservatifs souillés ou encore les nuisances visuelles et sonores ne font qu'envenimer la situation et contribuent à l'augmentation du sentiment d'insécurité des habitant(e)s.

Concernant les pratiques, l'espace public est segmenté et découpé en « territoires ». La population qui se prostitue principalement sur les boulevards de la ville de Rouen, en extérieur et de nuit, regroupe des travestis, des transgenres (environ 10% sur le département), des femmes (dont l'âge moyen est 21-23 ans) et hommes (environ 10% sur le département) de nationalités diverses. La commune concentre à elle seule une clientèle venue de toute l'agglomération et du département, voire de la région. Aujourd'hui, environ deux cents personnes seraient en situation de prostitution de rue à Rouen. Une alerte doit également être faite sur la prostitution des mineurs et notamment via internet. En effet, un récent diagnostic départemental a évalué qu'environ 150 annonces pour le Département paraissent chaque jour sur internet. Il semblerait que beaucoup de ces annonces soient liées à la Prostitution de mineurs (environ 45%) mais difficilement quantifiable car les annonces ne donnent pas le véritable âge. Elle touche principalement des jeunes filles généralement en rupture familiale ou/et rupture scolaire. La banalisation de ces conduites pré ou prostitutionnelles (« escorting » ou « michtonnage ») doit être contré par des actions de prévention primaire. Un travail de partenariat et d'étude est fait par la PJJ via notamment un groupe de travail sur cette thématique.

Concernant les interventions, plusieurs associations travaillent sur cette thématique : le CAPS notamment sur l'accompagnement dans le cadre de parcours de sortie de Prostitution, Médecins du Monde pour l'aspect sanitaire et qui effectue des maraudes de nuit à la rencontre des personnes se prostituant et la délégation de Seine-Maritime du Mouvement du Nid offrant des permanences d'accueil et qui met en place des maraudes virtuelles à compter de juin 2021.

Ainsi, le CLSPD a choisi d'inscrire la problématique dans cet axe de travail et non au titre de la tranquillité publique car cela relève avant tout d'aide à la prise en charge de ces personnes. En effet, ses membres constatent que les personnes en situation de prostitution à Rouen sont majoritairement des femmes étrangères (et des hommes parfois) qui peuvent être victimes de réseaux de traite des êtres humains. Si la façon d'aborder la prostitution de rue diffère évidemment en fonction des missions et des conceptions de chacun des acteurs, si elle « n'est de la compétence d'aucun en particulier », les résultats des actions menées par chacun sont souvent complémentaires et il est nécessaire de les mettre en cohérence et d'instaurer une dynamique partenariale autour de ces questions. La problématique de la prostitution des mineurs devient également un enjeu à aborder par le biais de la prévention dans les établissements. L'enjeu demeure donc la constitution d'un réseau d'échange entre les acteurs (notamment les associations, la Préfecture, Justice, Département, les APTP, la police nationale, la future brigade de nuit de police municipale...) pour se connaître et se donner les moyens d'agir ensemble.



1.3- Géographie d'intervention prioritaire

Le diagnostic établi et présenté précédemment permet de définir des périmètres prioritaires, sur la base de deux éléments déterminants:

- les secteurs où la vulnérabilité économique et sociale des habitants renforce le sentiment d'insécurité et peut favoriser l'émergence d'un risque,
- les secteurs où la délinquance quotidienne est significative.

Sur cette base, la géographie retenue pour la STSPD 2021-2024 afin d'y concentrer l'action est :

- Le Quartier de Reconquête Républicaine des Hauts de Rouen, principalement touché par une délinquance liée aux trafics de stupéfiants et par l'inactivité des jeunes et leurs corollaires.
- Le centre-ville rive droite pour les nuisances liées à la vie nocturne et la délinquance de proximité avec une importance notable des vols à la tire et des violences crapuleuses
- Le quartier Saint-Sever pour des problématiques de trafic en tout genre et délinquance de proximité
- Le quartier Grammont avec des difficultés résidant plus particulièrement dans des actes incivils de groupes de jeunes connus qui imposent une grande vigilance et trafic de stupéfiants.

Les problématiques transversales des violences sexistes et des addictions imposent une gestion active sur l'ensemble du territoire.

1.4- Evaluation de la STSPD 2015-2020 : Un bilan favorable mais perfectible

Le STSPD 2015-2020 fut ambitieuse de par les nombreuses actions menées mais également par le renforcement d'un partenariat effectif au sein de réseaux d'acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance, opéré par la coordinatrice du CLSPD. Une majorité des engagements pris lors de cette STSPD ont donné lieu à des actions ou groupes de travail. Malheureusement, faute de moyens, les indicateurs fixés n'ont pas pu être tous suivis régulièrement. On notera tout de même la prise en charge de 95 jeunes en situation de démobilisation scolaire ou en situation de délinquance par les agents de prévention et de tranquillité publique de la ville depuis 2016 ou encore la formation de 110 étudiant(e)s à l'organisation de soirées et prévention des risques (*cf Annexes et bilan*).

Les rencontres avec les différents partenaires et acteurs de cette STSPD ont permis de souligner l'efficacité des dispositifs mis en place. Les liens forts développés et entretenus au sein des différents groupes de travail (tranquillité publique, Groupe Santé Mentale/ Logement, VIF...) permettent des échanges réguliers d'informations. De plus, ces groupes sont vecteurs de diagnostics réguliers des actions menées mais également des nouveaux besoins qui peuvent apparaître. Les problématiques sont alors traitées globalement en mettant l'ensemble des acteurs des différents réseaux en synergie. Ainsi, le CLSPD s'est réinventé en misant sur des rencontres régulières des acteurs de terrain mais également en territorialisant, si nécessaire, les rencontres afin de cibler des problématiques rencontrées en fonction des secteurs géographiques (avec des partenaires locaux). Ainsi, par exemple, les réunions de tranquillité publique se découpent avec une réunion dédiée aux secteurs de la rive gauche et une réunion dédiée aux secteurs rive droite et Hauts de Rouen. De plus, des différents groupes thématiques sont nés des outils à destination des professionnels mais également des habitant(e)s (exemple l'imagier des violences conjugales ou la TO DO LIST de l'organisateur de soirée).

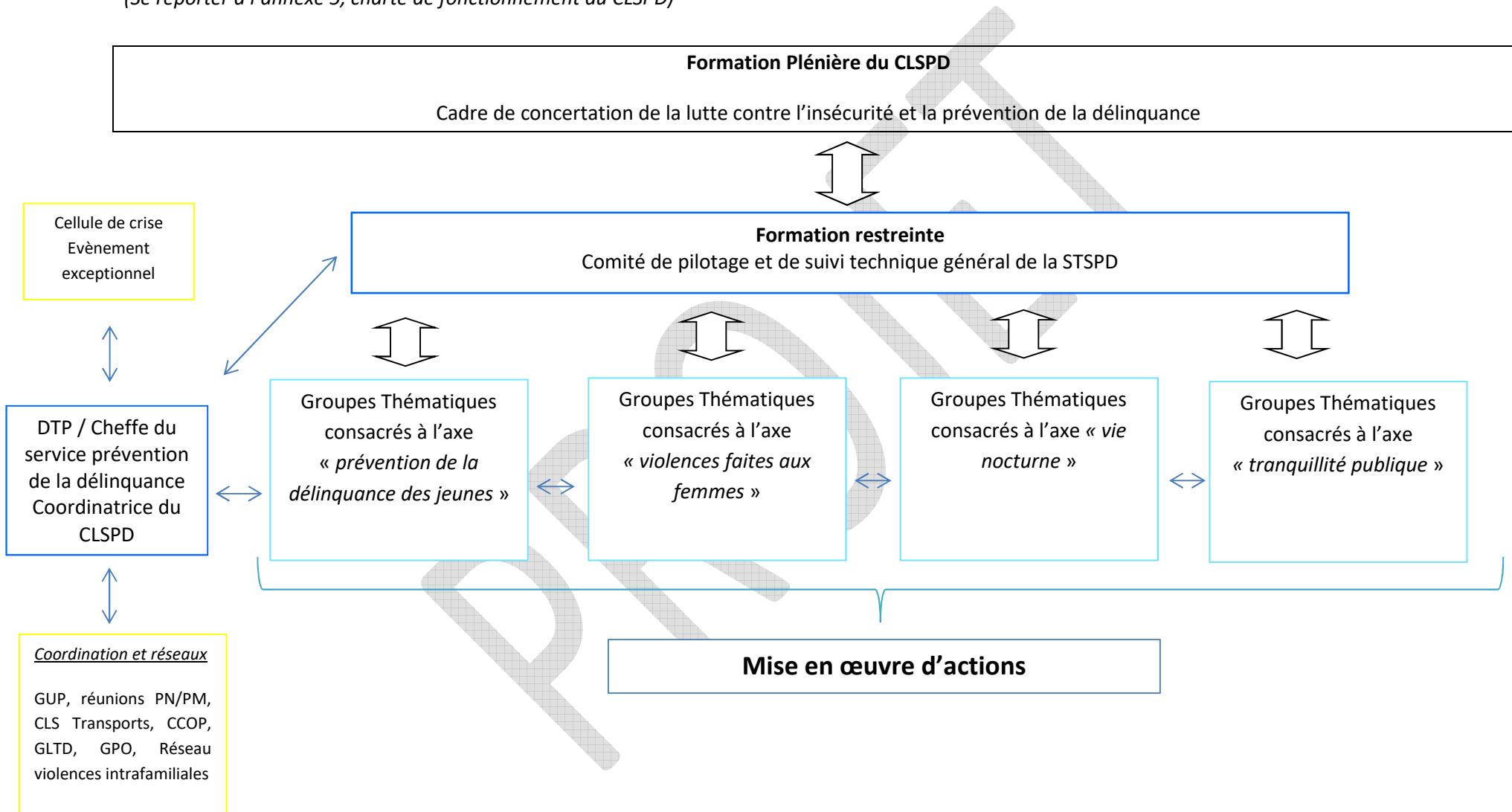
La STSPD a de ce fait rempli ses objectifs en permettant aux partenaires et usagers de la collectivité de faire remonter leurs besoins afin que ceux-ci soient traités. De même cette synergie partenariale à opérer au sein même des services de la Ville en coordonnant ceux-ci sur des thématiques transversales (Le groupe santé mentale en lien avec l'Atelier santé ville, le groupe VIF avec un portage Service prévention de la délinquance et CCAS, marches exploratoires en lien avec le service de Gestion Urbaine de Proximité...).

Gouvernance du CLSPD

proc'

2.1-Articulation des groupes au sein du CLSPD

(Se reporter à l'annexe 5, charte de fonctionnement du CLSPD)



2.2-Les enjeux transversaux de la gouvernance

Premier enjeu : le partenariat

Le phénomène délinquant appelle des réponses collectives qui reposent sur l'intervention des différents acteurs du territoire. Au travers de la STSPD et du CLSPD les partenaires, acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance de la commune, s'engagent à faire vivre et à alimenter les réseaux et groupes existants pour permettre l'interconnaissance et l'échange d'information. Ces échanges doivent permettre la mise en œuvre d'actions.

Deuxième enjeu : la participation et l'information des habitant(e)s pour la restauration du sentiment de sécurité

Si la sécurité et la prévention de la délinquance sont l'affaire de la commune, de l'Etat et des autres partenaires impliqués dans le CLSPD, elle est également celle de la population. En effet, les habitant(e)s sont les mieux à même de rendre compte des situations d'insécurité qu'ils vivent au quotidien et d'y proposer des réponses. Les partenaires s'engagent donc à en tenir compte dans l'orientation de la politique locale de sécurité. Les personnels de terrain des institutions (policiers de proximité, gardiens d'immeubles, APTP, éducateurs, animateurs, chauffeur de bus, principaux de collèges, GUP etc.) sont un levier de relai de la parole des habitant(e)s. Des représentant(e)s des habitant(e)s seront intégrés à certaines instances du CLSPD (Commission vie nocturne, par exemple) ou inviter à participer plus activement à des patrouilles ou marches exploratoires.

De même, la population sera responsabilisée dans le cadre de la prévention des risques et informée régulièrement sur les moyens d'assurer leur propre sécurité et de faire valoir leurs droits. Enfin, les actions de prévention de la délinquance engagées feront l'objet de campagnes de communication.

Troisième enjeu : les outils et modalités de la gouvernance

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du CLSPD et de ses groupes doivent donner aux partenaires les moyens de conforter et de développer une dynamique collective, souple et réactive. Ainsi, les outils déjà développés tels que la charte de confidentialité des échanges, les différents groupes de travail thématiques ou l'articulation avec les plans locaux existants sont des atouts majeurs au bon fonctionnement du CLSPD rouennais. Cependant, nous devons régulièrement évaluer nos outils afin de les actualiser en fonction des besoins.

Programme de travail 2021-2024

Pour les 4 années à venir **4 axes stratégiques prioritaires** ont été définis en fonction des enjeux déterminés dans le diagnostic partagé. Les membres du CLSPD s'engagent à contribuer au développement de ces 4 axes, dans leurs domaines de compétences respectifs et dans le cadre d'actions coordonnées.

Les axes répertorient les actions à mettre en œuvre. Elles sont déclinées dans des tableaux comportant pour chacun les points suivants :

- objectifs opérationnels,
- moyens pour les atteindre,
- territoire ou public cible,
- partenariat
- indicateurs d'évaluation (à renseigner une fois par an).

L'objectif général, les effets attendus et des indicateurs à suivre sont indiqués en préambule de chaque axe stratégique. Ils aideront au pilotage du CLSPD pour revoir les objectifs, repérer les bonnes pratiques et adapter les méthodes et les moyens si nécessaire. Chaque axe fera l'objet d'un bilan annuel qui permettra d'adapter les outils/ actions ou développer de nouveaux objectifs si ceux-ci s'avéraient plus pertinents dans un enjeu de réactivité face à l'évolution de certaines situations. Malgré tout l'impact réel des actions mises en œuvres ne pourra se faire ressentir qu'au bout de plusieurs années. De ce fait, un bilan sera également produit au bout de 3 années afin d'évaluer l'impact sur le long terme.

Axe Stratégique 1 – Programme d'action tranquillité publique

Objectif général :

Les attentes importantes de la population en matière de tranquillité publique sont diverses et portent sur une variété de conduites inappropriées, de situations conflictuelles, de marques d'irrespect et d'incivisme qui traduiraient un rapport délétère à la vie collective et le développement d'un sentiment d'insécurité. Les actions devront donc tendre à faire diminuer l'insécurité réelle mais également l'insécurité ressentie en permettant un retour à la tranquillité publique. Pour se faire, les acteurs locaux et de terrains devront être associés afin que les besoins réels des habitant(e)s soient au cœur même des actions. L'information des habitant(e)s sera l'un des outils fort de ces axes afin de les rendre acteurs de la sécurité.

Effets attendus:

Diminution de la délinquance de proximité

Diminution du sentiment d'insécurité et réappropriation des espaces

Principaux indicateurs d'évaluation du programme :

Indicateurs de pilotage des services - police nationale

Indicateurs de la police nationale et de la police municipale relatifs aux faits générateurs d'insécurité

Indicateurs des incidents bailleurs

1 – Conforter et coordonner les interventions de proximité

Objectifs opérationnels	Moyens	Territoire cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Garantir une présence humaine de proximité régulière.	présence visible et active des forces de l'ordre, agents de prévention et de tranquillité publique, éducateurs de prévention spécialisée.	Présence sur l'ensemble du territoire avec une présence plus soutenue sur le QRR et QPV tout en renforçant la présence sur la rive-gauche (Saint Sever)	Police Municipale, Police Nationale, Agents de prévention et de tranquillité publique, AREJ	Nombre d'actions de médiation réalisées selon type de demandes (conflits de voisinage, établissements scolaires, espace public ou équipements de la ville...)
Cibler les difficultés et coordonner les modalités d'interventions préventives et répressives de nuisances dans les immeubles (Squats, conflits de voisinage, nuisances sonores).	-Partage d'informations et diagnostic des problèmes dans le cadre des réunions de tranquillité publique. Les remontées lors des réunions doivent donner lieu à l'intervention des acteurs concernés pour une régulation de proximité de jour comme de nuit (bailleurs, Police Nationale, Police Municipale, Agents de prévention et de tranquillité publique, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés). -Prise en charge de problématiques logement liées à des questions de santé mentale dans le cadre d'un groupe thématique du CLSPD.	Ensemble du territoire	Préfecture, Bailleurs, Police Municipale, Police Nationale, Service prévention de la délinquance, Adjoints de quartiers, Gestion Urbaine de Proximité, délégué police-population, Parquet, Département, Professionnels de Santé, CCAS, Atelier Santé Ville	Nombre de réunions de tranquillité publique Nombre de réunion du Groupe Santé Mentale Logement et nombre de situations suivies dans ce groupe Nombre de squats et de dégradations constatés dans le parc des bailleurs ou dans l'espace public et nombre d'interventions

Développer l'interconnaissance et le partenariat d'actions des acteurs de l'hyper centre sur la prise en charge des publics de rue ou en errance dont le comportement peut générer un sentiment d'insécurité (bruit, consommation d'alcool et stupéfiants, mendicité agressive, agression...).	Rencontres partenariales régulières pour échanges des pratiques entre les professionnels de terrains et structures spécialisées pour l'amélioration de la connaissance et de la prise en charge des publics.	Ensemble du territoire mais avec une accentuation sur l'hyper centre	Police Nationale, Police Municipale, associations de prévention ou spécialisées dans l'accompagnement des publics cibles (La boussole, Médecins du Monde...), Agents de prévention et de tranquillité Publique, CCAS	Nombre de rencontres partenariales Nombre de situations suivies dans le cadre des rencontres
--	--	--	--	---

2 – Développer la prévention situationnelle et le système de vidéoprotection

Objectifs opérationnels	Moyens	Territoire cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Développer la prise en compte de la prévention situationnelle dans les opérations d'urbanisme pour anticiper les risques liés à la sécurité publique.	-Solliciter l'avis systématique de la DTP et/ou du référent sûreté de la DDSP pour les projets de construction, d'aménagement municipaux et chantiers. -Prendre en compte les questions de sécurité dans la démarche de gestion urbaine de proximité.	Ensemble du territoire et principalement QRR et QPV	Police Nationale, DTP, Police Municipale, Services techniques de la Ville, Bailleurs sociaux, GUP, acteurs publics ou privés concernés par ces difficultés	Nombre d'avis sollicités Nombre de participation de la DTP aux patrouilles GUP
Renforcer le maillage vidéoprotection pour renforcer la sécurisation des espaces mais également permettre une meilleure résolution du phénomène délinquant.	-développer le nombre de caméras de vidéoprotection et améliorer le dispositif déjà existant en lien avec le référent sûreté de la Police Nationale et les services concernés.	Ensemble du territoire	Direction de la Tranquillité Publique, Police Nationale, Police Municipale, Parquet, Préfecture	Nombre de caméras installées Nombre de réquisition Nombre d'extraction Nombre de relecture

3 – Développer la mobilisation et l'information des habitant(e)s

Objectifs opérationnels	Moyens	Territoire cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Mobiliser la population par l'information régulière des actions mises en place, des outils disponibles pour prévenir la victimisation et favoriser l'accès aux droits.	<ul style="list-style-type: none"> -Mener des campagnes ciblées de tranquillité publique et d'information des habitants (prévention de la victimisation, contacts utiles...) par le biais de campagne de sensibilisation ou de plaquettes d'informations. -Permettre à toute personne victime de nuisance, d'incivilité ou d'infraction pénale d'être reçue et informée gratuitement. 	Ensemble du territoire	Ville (dont DTP, GUP, Contrat de ville, MJD, Direction des transitions) Préfecture, Justice, Police Nationale, Police Municipale	<p>Nombre et types de campagnes réalisées</p> <p>Nombre de plaquettes réalisées</p> <p>Nombre de victimes reçues à la MJD</p>

Axe Stratégique 2 – Programme de protection et de prévention de la délinquance des jeunes

Objectif général :

Au sein de cet axe il s'agit à la fois d'allier prévention primaire et secondaire. En effet, comme vu précédemment le constat est fait d'un besoin croissant d'intervenir dès le plus jeune âge et en amont d'exposition à un risque de délinquance ou de récidive (dérive des réseaux sociaux, addictions, harcèlement et cyber harcèlement). Cette prévention dite primaire doit venir renforcer et le repérage et la prise en charge des jeunes exposés à un risque de délinquance ou se trouvant déjà dans un parcours délinquant, de mieux appréhender les parcours et de favoriser les passerelles entre les différents dispositifs.

La jeunesse touchant un nombre important d'acteurs (éducative, sociale, santé, prévention...) il est important d'établir un véritable lien partenarial pour faciliter une prise en charge efficace. Un environnement favorable à l'épanouissement de la jeune par la coordination à l'échelle municipale des actions est un levier obligatoire pour la réunion de ce programme (le développement de l'offre à l'attention des 11-14 ans, la poursuite des actions de lutte contre les addictions dans le cadre d'une politique de prévention ainsi que la sensibilisation aux pratiques numériques, les animations sportives et culturelles diversifiées, ludiques et accessibles et l'accompagnement des projets individuels).

Effets attendus:

Diminution du pourcentage des mises en cause de mineurs

Diminution du nombre de jeunes sans solution et/ou dans l'incivilité manifeste

Principaux indicateurs d'évaluation du programme :

% de mineurs mis en cause (notamment dans la délinquance de proximité)

Nombre d'absentéistes et de décrocheurs scolaires (avant et après intervention)

Nombre d'incidents établissements

1 – Développer des actions de prévention primaire à destination de la jeunesse

Objectifs opérationnels	Moyens	Territoire et public cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Réinvestir la prévention primaire dès le premier degré pour sensibiliser et prévenir les actes de délinquance.	Proposer des modules de prévention sur les thématiques telles que le harcèlement scolaire, les violences dans les relations amoureuses, l'utilisation des réseaux sociaux...	Ensemble du territoire et élèves dès le primaire en fonction des thématiques	Education Nationale, DTE, DTP, AREJ, AVIPP, centre sociaux, Département	Nombre d'écoles participantes Nombre de modules organisés Nombre d'élèves touchés
Développer des actions favorisant le rapprochement police / population.	Proposer un stage à destination de collégien(ne)s au sein de l'institution policière. Stage pouvant s'élargir au SDIS. Favoriser les rencontres sportives Jeunes / Police	Collégien(ne)s avec une priorité pour les habitant(e)s du QRR ou QPV	Education Nationale, Police Nationale, SDIS76, AREJ,	Nombre de participant(e)s Nombre de stages organisés

2– Développer des actions de remobilisation en direction de jeunes dans l'incivilité manifeste ou en difficulté sociale et scolaire dans le cadre d'une approche globale ou ciblée

Objectifs opérationnels	Moyens	Territoire et public cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Développer la prévention précoce des conduites délinquantes et de l'absentéisme dans le cadre	-Créer un groupe de travail pour le second degré sur différents secteurs (rive gauche, rive droite HDR) se réunissant régulièrement pour échanger des situations rencontrées et permettre ainsi de se coordonner pour une	Ensemble du territoire pour les collégiens	Education Nationale, Services de la municipalité (DTE, Service Jeunesse, Atelier Santé Ville), Police	Nombre de réunion Nombres de situations suivies

d'un partenariat actif de prise en charge.	prise en charge plus rapide et qualitative de jeunes en situation de décrochage ou de conduites délinquante. -Développer un réseau de médiateurs jeunesse pour l'accompagnement effectif de jeunes en situation de démobilisation ou décrochage avec un accompagnement pluridisciplinaire.		Municipale, Police Nationale, AREJ, SPIP, PJJ, APTP	
Mobiliser la cellule familiale et soutenir la parentalité dans un but de faire de la famille un acteur déterminant de la prévention de la délinquance, y compris à l'égard de jeunes majeurs.	Développer et renforcer des groupes de soutien à la parentalité traitant de thématiques telles que le mécanisme des violences, la parentalité bienveillante, la pose de limites, les réseaux sociaux, les comportements à risque...	QPV et QRR	AREJ, Conseillère conjugale et familiale, APTP, Centre Social, Services Jeunesse, CCAS, DTE	Nombre de participant(e)s Nombre de séances Thématiques abordées

3 –Développer des actions de prévention de la récidive

Objectifs opérationnels	Moyens	Public Cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Poursuivre le développement du nombre et de la qualité des postes d'accueil de personnes condamnées à des TIG ou à des mesures de réparation.	-Encourager et accompagner l'accueil par d'autres services et d'autres partenaires. -Développer un suivi des tigistes préfigurant une réelle réinsertion professionnelle, en lien avec les services municipaux.	Jeunes (mineurs et jeunes de moins de 25 ans) sous-main de Justice	APTP, service Jeunesse, DTP, MJD, Police Nationale, Education Nationale, Département, Prévention spécialisée, PJJ, SPIP, Mission Locale, Parquet, Police Municipale, Services municipaux...	Nombre et types de lieux d'accueil Nombre de bénéficiaires accueillis Type de suivis « insertion » développés et bilan

Axe Stratégique 3 – Programme de régulation de la vie nocturne

Objectif général :

La vie nocturne entraîne des besoins et des attentes des citoyens qui ne sont pas les mêmes qu'en journée. Ainsi, l'enjeu de cet axe sera de répondre à un équilibre qui est d'agir sur le milieu nocturne (et sur les troubles à la tranquillité qu'il peut produire) sans nuire à l'animation nocturne de la ville. De plus, le développement des espaces festifs a des conséquences à la fois en matière de santé et de sécurité (hyperalcoolisation, violences, consommation de stupéfiants...).

Effets attendus :

Diminution des plaintes des riverains

Diminution des mis en cause durant la nuit

Développement des actions nocturnes de prévention des risques pour lutter contre la banalisation de la consommation, favoriser le respect de la tranquillité publique et réduire le nombre d'infractions liées à la consommation

Principaux indicateurs d'évaluation du programme :

Nombre d'actions de prévention et de médiation réalisées

Nombre de courriers reçus en mairie

Nombre de plaintes pour tapages nocturnes

1– Coordonner et promouvoir le partenariat dans le cadre de la charte de la vie nocturne

Objectifs opérationnels	Moyens	Public cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Coordonner le partenariat	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer l'interconnaissance des acteurs de la vie nocturne pour développer une culture commune et une gestion partagée de la nuit -Organiser les réunions nécessaires à l'exercice du partenariat 	Etablissements de clientèle et riverains nuit,	<ul style="list-style-type: none"> Police Municipale, APTP, Services de la ville, Police Nationale Syndicats professionnels (bars, restaurants, discothèques, épiceries, taxis...), Associations de prévention, Associations étudiantes, Préfecture 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rencontre et type de rencontre Nombre de participants
Promouvoir la Charte de la vie nocturne	-renforcer le partenariat autour de la charte de la vie nocturne	Etablissements de clientèle et riverains nuit,	<ul style="list-style-type: none"> Police Municipale, APTP, Services de la ville, Police Nationale Syndicats professionnels (bars, restaurants, discothèques, épiceries, taxis...), Associations de prévention, Associations étudiantes, Préfecture 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de signataires de la Charte Nombre de réunions des partenaires de la Charte Nombre d'actions à destination des signataires de la Charte

2– Responsabiliser les publics des espaces festifs

Objectifs opérationnels	Moyens	Public cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Renforcer la capacité des publics à gérer leurs conduites à risque et à respecter les riverains et l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> -Réaliser des actions partenariales de prévention/médiation lors de soirées en lien avec les associations spécialisées -Diffuser des campagnes de responsabilisation, incluant le respect du voisinage, la prévention des tapages nocturnes et des nuisances publiques et la prévention des conduites à risque (musique amplifiée, consommations licites et illicites, sexualité et MST) -Diffuser des documents ou flyers de prévention et réduction de risques lors des soirées et/ou créer un site informatif 	Clientèle, jeunes, étudiants	Ville (DTP, ASV, APTP, Police Municipale) Police Nationale Syndicats professionnels (bars, restaurants, discothèques, épiceries, taxis...) Associations de prévention, Associations étudiantes, Préfecture Riverains	Nombre et type d'opérations réalisées Nombre de campagnes diffusées, flyers distribués Nombre de personnes sensibilisées
Renforcer le partenariat avec les associations étudiantes	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les associations étudiantes aux instances de la Charte de la vie nocturne -Soutenir les actions de sensibilisation menées par les associations étudiantes et favoriser la prévention par les pairs -Faciliter l'information sûre pour les organisateurs de soirées étudiantes et l'information des forces de l'ordre par les organisateurs 			

3– Agir sur les espaces festifs

Objectifs opérationnels	Moyens	Public cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Renforcer la présence de proximité la nuit	Création d'un équipage nocturne au sein de la Police Municipale	Riverains, établissement de nuit, clientèle	Police Nationale, Police Municipale	Mise en place de la brigade Nombre d'agents Types d'interventions Nombre d'interventions
Coordonner les professionnels sur la thématique du sentiment d'insécurité des étudiant(e)s la nuit afin de comprendre les besoins et y répondre	Créer un groupe thématique sur la question du sentiment d'insécurité des étudiant(e)s la nuit afin de comprendre les besoins et y répondre	Etablissements de nuit, clientèle, étudiants, riverains, APTP, Police Municipale, Service jeunesse, Police Nationale, DRDFF, associations étudiantes, association de prévention, Préfecture		Création du groupe Nombre de réunion Nombre de participants Création d'outils ou d'actions
Réguler grâce à la réglementation et à la prévention situationnelle	Utiliser la réglementation sur la vente d'alcool, les horaires de fermeture des établissements, la gestion des terrasses. Procéder aux contrôles nécessaires des bars et épicerie Agir sur les espaces sensibles (bornes, grilles, vidéoprotection...) Procéder à des rappels à l'ordre et/ou à des restrictions administratives si nécessaire	Etablissements de nuit, clientèle, APTP, Police Municipale, Police Nationale, Préfecture		Nombre de contrôles Nombre d'établissements sanctionnés Nombre de rappel à l'ordre Nombre de restrictions administratives

Axe Stratégique 4 – Programme de prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et d'aide aux victimes

Objectif général :

Les violences sexistes et sexuelles constituent un véritable fléau pour les femmes qui en sont malheureusement majoritairement victimes. Par exemple, en France, une femme sur dix est victime de violences conjugales. Ainsi, pour tenter de prévenir et améliorer la prise en charge de ces victimes il est essentiel d'activer un partenariat efficace autour de ces problématiques. Cet axe doit mobiliser les professionnels de terrains sans oublier l'information du grand public et des professionnels non spécialisés afin de travailler au mieux sur le repérage et la remontée de situations aux acteurs concernés pour une prise en charge opérationnelle et efficiente dès les premiers signes. De même, nous ne devons pas axer notre travail uniquement sur le repérage mais aussi en amont du phénomène et travailler dès le primaire sur la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Effets attendus :

Visibilité et coordination déployées en matière de prévention des violences faites aux femmes sur la commune

Augmentation du nombre de personnes (public et professionnels) sensibilisées

Accessibilité plus importante de l'information à l'attention des victimes sur les dispositifs d'accueil existants dans la commune

Assurer une qualité d'accueil et une continuité d'accompagnement des publics

Principaux indicateurs d'évaluation du programme :

Nombre de plaintes et d'accompagnements dans les structures spécialisées

Nombre et type d'actions de sensibilisation réalisées

1 –Sensibiliser aux violences faites aux femmes pour les rendre visibles et inacceptables aux yeux de tous

Objectifs opérationnels	Moyens	Public cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Sensibiliser régulièrement le grand public et les partenaires	<p>Renforcer la communication en utilisant des supports variés (campagnes, journées d'information, expositions, espaces ressources, guides ou plaquettes)</p> <p>Réitérer les messages auprès du grand public pour assurer leur appropriation et les rendre accessibles</p> <p>Actualiser et alimenter régulièrement la page d'information sur le site de la ville</p> <p>Organiser et/ou soutenir des manifestations pour la journée de lutte contre les violences faites aux femmes (25/11)</p> <p>Proposer régulièrement des formations à destination des professionnels de la Ville et autre sur ces thématiques</p>	Tout public	Services de la Ville (Direction des Transitions, CCAS, service jeunesse, ASV, PRE, MJD...), DRDFE, Département, associations spécialisées, Education Nationale, Barreau, Parquet	Diversité des supports Nombre de lieux et moyens de réalisation des campagnes Nombre de manifestations organisées Nombre de personnes touchées Nombre de professionnels sensibilisés Nombre de formations dispensées
Prévenir les violences chez les plus jeunes par la sensibilisation	Créer un parcours de prévention et de sensibilisation de la primaire au Lycée afin de prévenir les comportements violents	Public scolaire de la primaire au lycée	Education nationale, Département, DRDFE, Associations spécialisées	Nombre d'élèves touchés Nombre de sensibilisation

2 - Développer le partenariat et le soutien des associations existantes

Objectifs opérationnels	Moyens	Public cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Développer des actions visant à combler les manques dans le schéma de parcours des victimes de violences intrafamiliales	<p>Soutenir les associations accompagnant les victimes de violences intrafamiliales et œuvrant sur la question des droits des Femmes.</p> <p>Faciliter le partenariat entre la ville, les autres institutions et les associations.</p> <p>Développer des groupes de travail opérationnels par secteur pour favoriser l'interconnaissance et la prise en charge de situations de violences intra familiales.</p> <p>Soutenir financièrement l'accompagnement social de victimes de violences conjugales dans un logement dédié.</p>	Victimes de violences intra familiales	DRDFE, Associations spécialisées (CIDFF, PAVIF, CAPS), Département, Barreau, Parquet, Police Nationale, Police Municipale Education Nationale, services de la Ville	<p>Nombre d'actions mises en œuvres</p> <p>Nombre de réunions de groupes de travail opérationnel</p> <p>Nombre de victimes suivies</p> <p>Nombre de suivi social financé dans un logement</p>
Créer les conditions favorables à l'interconnaissance des acteurs pour mieux accompagner les personnes en situation de prostitution et améliorer la qualité de vie dans les secteurs concernés par la prostitution de rue	<p>Instaurer un groupe de travail, rencontres régulières, diagnostic. Ce groupe doit permettre l'interconnaissance des situations et améliorer la prise en charge de certaines situations</p> <p>Soutenir les parcours de sortie de prostitution</p>	Victimes de la traite des êtres humains, personnes en situation de prostitution, riverains	DRDFE, Associations spécialisées (Médecins du Monde, CAPS ...), Département, Barreau, Parquet, Police, Education Nationale, Ville	<p>Installation du groupe</p> <p>Nombre de rencontres</p> <p>Nombre de parcours de sortie</p>

ANNEXES

1 -Bilan de la STSPD 2015-2020

Axe Tranquillité Publique	<p><u>Conforter et coordonner les interventions de proximité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un <i>service prévention de la délinquance</i> composé de 6 <i>agents de prévention et de tranquillité publique</i> intervenant sur différentes problématiques (conflits de voisinage, nuisances, squats, sécurisation de manifestations...) sur l'ensemble de la ville avec une priorité donnée au QRR et QPV, - <i>Réunions de tranquillité publique</i> permettant un travail en réseau avec les partenaires de terrain (bailleurs, services de la Préfecture, Police, GUP, délégué à la cohésion police-population...). Réunions mensuelles sur les Hauts-de-Rouen et quartiers rive gauche, - Le <i>Groupe Santé Mentale</i> propose un espace de concertation et de coordination des professionnels des QPV autour de problématiques de logement liées aux questions de santé mentale. <p><u>Développer la mobilisation et l'information des habitant.es</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Réalisation d'une <i>enquête de sécurité et de victimisation</i>, -Développement de <i>marches exploratoires</i> permettant une réappropriation des espaces publics par les habitant(e)s et aspects sécuritaires en lien avec la Gestion Urbaine de Proximité. <p><u>Développer la prévention situationnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Prise en considération systématique des <i>enjeux de prévention situationnelle</i> lors d'aménagement urbain, - Développement de la <i>vidéoprotection</i> avec 43 caméras reliées au Centre de Supervision Urbaine avec dépôt au Centre d'information et de commandement (CIC) de la DDSP.
Axe prévention de la délinquance des jeunes	<p><u>Prévention précoce ciblée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place d'un <i>stage</i> d'une semaine à destination de 12 collégiens de 3èmes issus du QRR <i>au sein de l'institution policière</i>. Ce stage a été étendu au SDIS76 en 2019, -<i>Groupe de parole de prévention des conduites à risques adolescentes</i> par le soutien à la parentalité animé par une conseillère conjugale et familiale.

	<p><u>Remobilisation des publics jeunes incivils ou en difficulté</u></p> <p>-<i>Remobilisation des absentéistes et/ou perturbateurs par les agents de prévention et de tranquillité publique,</i></p> <p>-Développement de <i>cellules de veille</i> en lien avec le service jeunesse pour la remobilisation de jeunes en fragilités de parcours, en lien avec les établissements, éducateurs et la famille.</p> <p><u>Développer des actions de prévention de la récidive</u></p> <p>- Développement de 22 <i>lieux de Travail d'Intérêt Général</i> au sein des services de la municipalité.</p>
Axe vie nocturne	<p><u>Maintien d'un partenariat effectif</u></p> <p>-Développement de la <i>charte vie nocturne</i> et de ses engagements en faveur tant de l'animation nocturne que de la tranquillité publique des habitant(e)s et la prévention de certains excès et risques. Les partenaires s'engagent à relayer les actions et outils de communication en lien avec la vie nocturne, faire respecter la réglementation en vigueur, réaliser des actions de prévention des conduites addictives et œuvrer pour développer une gestion partagée de la nuit,</p> <p>-Le <i>Groupe de travail débits de boissons</i> est un lieu d'échange d'informations entre différents acteurs (Police, services de la Préfecture, Services de la ville...) et de coordination pour assurer une meilleure prise en charge des problématiques liées au débit de boisson,</p> <p>-La <i>Commission vie nocturne</i> réunit les différents acteurs de la vie nocturne (associations, Mairie, services de la Préfecture, commerçants, riverains...) 1 à 2 fois par an pour faire un point de situation et présenter les outils/actions menées par les différents partenaires.</p> <p><u>Sensibilisation et responsabilité des espaces festifs</u></p> <p>-Action annuelle de <i>sensibilisation des Bureaux des Étudiant(s)</i> aux organisations de soirées,</p> <p>-Le <i>développement d'outils</i> tels que la TO DO LIST de l'organisateur-rice de soirée disponible sur le site de la Mairie de Rouen ainsi que des Kit Vie Nocturne en lien avec la Boussole et l'Agence Régionale de Santé.</p> <p><u>Agir sur les espaces festifs</u></p> <p>-2 agents de prévention et de tranquillité publique dédiés aux problématiques liées à la <i>vie nocturne</i>,</p>

	<p>-Réflexion pour la <i>création d'un équipage nocturne</i> au sein de la Police Municipale.</p>
Axe violences faites aux Femmes	<p><u>Sensibilisation aux violences faites aux femmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Formations/sensibilisations à destination des agent(e)s de la ville et acteurs de terrain aux questions de violences faites aux Femmes, du sexism et de la traite des êtres humains, -Création d'une page spécifique aux violences faites aux Femmes sur le site de la Mairie de Rouen, -Exposition à l'Hôtel de Ville de « violences, elles disent non » lors de la journée du 25 Novembre et au sein de la Maison de Justice et du Droit. <p><u>Coordination et développement des partenariats opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Signature en 2018 d'un <i>Contrat Local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles</i>, -Création d'un <i>groupe opérationnel Violences Intra Familiales</i> composé de professionnels des Hauts de Rouen. Ce groupe se réunit 1 fois par mois et permet la coordination de situations complexes et d'échanges des pratiques. Il a permis la création d'un <i>kit imagier</i> à destination de femmes primo-arrivantes. -Financement de <i>l'accompagnement social de femmes victimes de violences conjugales</i> dans un logement dédié par le CAPS, -<i>Coordination avec Médecin du Monde et le Comité d'Actions et de Promotion Sociale</i> pour la protection des personnes en situation de prostitution et pour la tranquillité des citoyennes.

2- La radicalisation

Depuis 2017, la ville, via la mobilisation de plusieurs directions (DCSC, DTP, DCJVA notamment), a développé certaines actions de prévention de la radicalisation dans une logique de prévention primaire, de détection et de signalement. Ainsi, un tuto des cadres en janvier 2018 a été réalisé pour sensibiliser les agents aux enjeux suivants :

- le respect des principes de la laïcité,
- la prévention de la radicalisation,
- l'application du plan Vigipirate.

D'autres temps de sensibilisation ont été dispensés au bénéfice d'agents de la ville et partenaires en 2018 et 2019:

- Elyamine SETTOUL, Maître de Conférences, Sciences-Po Paris « La prévention des processus de radicalisation »,
- Olympio, journée de sensibilisation « Sous emprise, le cyber endoctrinement »,
- Centre André Malraux et la radio HDR « cinq rencontres radiophoniques ouvertes au public, pour comprendre la radicalisation ».

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de ville 2014-2020, un diagnostic a été réalisé mettant en exergue des éléments. En effet, parmi les signalements considérés comme avérés, on peut distinguer trois grands profils :

- des mineurs déscolarisés ou absentéistes, souvent en conflit avec leurs parents (moitié de filles) ;
- des majeurs pratiquant un islam rigoriste, avec un passé délinquant et pour moitié convertis (30 % de femmes) ;
- des majeurs ayant eu une éducation religieuse n'ayant pas une pratique rigoriste de l'islam, et qui pourtant évoquent des projets de départ ou font l'apologie du terrorisme (20% de femmes)

À l'échelle du département près de neuf individus signalés sur dix résident dans la métropole rouennaise et la communauté d'agglomération havraise, dont 2/3 habitent la Métropole de Rouen (hors centre pénitentiaire). Les communes en quartier politique de la ville ne représentent qu'un quart des signalements.

Enfin, depuis la fin d'année 2020 un groupe d'élu(e)s sur la laïcité et la prévention de la radicalisation a été créé au sein de la municipalité, suite à l'attentat dont Samuel Paty a été victime. Ce COPIL, qui est composé de représentants de l'ensemble des groupes politiques du Conseil Municipal et a pour projet de proposer des actions de prévention primaire sur la base d'un diagnostic exprimant les besoins sur le territoire rouennais.

De ce fait, La prévention de la radicalisation étant un axe de travail transversal à l'ensemble des Directions de la Ville et des thématiques, le choix a été fait de ne pas intégrer la prévention de la radicalisation comme un axe à part entière. Les différents groupes de travail du CLSPD en cours et à venir permettent à ce jour une remontée d'information pouvant entraîner une prise en charge des problématiques de radicalisation.



3- Sources utilisées pour la réalisation de la présente STSPD

Pour la méthodologie de diagnostic et les outils de gouvernance :

La Stratégie nationale de prévention de la délinquance ainsi que l'ensemble de la documentation du CIPD

Plan National de Prévention de la Radicalisation

Les stratégies des villes de Bagnolet, Lille, Gonesse, Mulhouse, Villeneuve-la-Garenne et le Mans

Pour le diagnostic :

Les chiffres de la délinquance générale, la délinquance de proximité et le sentiment d'insécurité de la Police Nationale,

Les données de l'activité judiciaire,

Les données de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,

Les données du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,

La Maison de Justice et du Droit et son rapport d'activité,

Les données des associations et dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes et d'aide aux victimes : PAVIF, CAPS, AVIPP...,

Les données de l'Inspection d'Académie pour l'absentéisme scolaire et les incidents répertoriés,

Les données relatives aux incidents dans les transports,

Le plan départemental de prévention de la délinquance,

Le plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes.

4 -Liste des partenaires rencontrés dans le cadre de la réalisation du diagnostic

Mairie Elu(e)s et services concernés	Académie Conseiller sécurité GAPASE – cabinet Conseillère technique établissements et vie scolaire – Cabinet Chefs d'établissements du second degré	TCAR CLS Transports
Préfecture Bureau de la sécurité intérieure Déléguee du Préfet Déléguee départementale aux Droits des Femmes et à l'égalité	PJJ Directeur STEMO Rouen-Dieppe	Département Les Responsables des CMS Hauts-de-Rouen et rive gauche ISRPG de l'UTAS de Rouen
Procureur de la République	Police Nationale DDSP adjoint Délégué à la cohésion population/police nationale	Médecin du Monde Coordinatrice régionale Coordinatrice de programme
Bailleurs (réunions de tranquillité publique) Habitat 76 LOGOSEINE Immo Basse seine Quevilly Habitat Rouen Habitat CDC Habitat	PAVIF Coordinatrice	La Boussole Chef de service du CAARUD et de la prévention Chargée de projet du service prévention-formation
AVIPP Directeur	AREJ Directeur Educatrice-teur	CIDFF Directrice Adjointe
SNCF Directrice des Gares de Normandie Chef unité opérationnel –Sûreté Normandie	FEDER Président	CAPS Directrice Directeur du pôle hébergement / Logement
Relai Enfants-Parents Directrice	SPIP Référente territoriale TIG CPIP	ARS Chargée de mission prévention et promotion de la santé

5 –Chartes de fonctionnement des différentes instances du dispositif

5.1- Charte de fonctionnement du CLSPD

La présente charte de fonctionnement est établie par application du décret du 25 juillet 2007 relatif au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et des dispositions des articles L 132-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure.

Article 1 : Missions

Le CLSPD, sur le territoire communal:

- Constitue le cadre de la concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance ;
- Favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et les organismes publics et privés concernés ;
- Définit les objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques ;
- Assure l'animation et le suivi de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (diagnostic, programmation des actions et évaluation).

Article 2 : Composition

Le CLSPD est présidé par le maire ou son représentant. Il comprend :

- Le préfet, ou son représentant
- Le procureur de la République, ou son représentant ;
- Le président du Département, ou son représentant ;
- Des représentants des services de l'Etat désignés par le préfet ;
- Des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale... désignés par le président du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.

En tant que de besoin, des personnes qualifiées peuvent être associées aux travaux du CLSPD.

Article 3 : Architecture

L'assemblée plénière du CLSPD

Lieu de concertation, d'interconnaissance et d'information réciproque, elle est l'instance d'approbation et de signature de la STSPD. Elle est composée tel que défini à l'article 2 du présent règlement.

Elle permet de présenter les caractéristiques et l'évolution de la délinquance dans la commune, d'établir le bilan des actions conduites durant l'année et valider les orientations prises en cellule de suivi pour l'année à venir.

Le CLSPD se réunit en formation plénière, à l'initiative du maire, au moins une fois par an. La coordinatrice du CLSPD est responsable de l'organisation des réunions de l'assemblée plénière.

L'ordre du jour de la séance est établi par le Maire. Tout membre du CLSPD peut saisir le Maire de questions ne figurant pas à l'ordre du jour du CLSPD. Il doit alors formuler sa demande par écrit trois jours au moins avant la tenue de la séance.

La cellule de suivi (formation restreinte du CLSPD)

Cette cellule fait vivre la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Elle joue le rôle de comité de pilotage (politique) et de suivi (technique). Elle détermine les axes de la STSPD, valide les propositions de programmes d'actions émises par les groupes de pilotage et évalue leurs travaux. La cellule de suivi est convoquée et présidée par le Maire ou son représentant qui en fixe la date et le lieu de réunion.

Elle est composée par :

- Le Maire ou son représentant ;
- Le Préfet, ou son représentant ;
- Le Procureur de la République, ou son représentant ;
- Le Président du Département, ou son représentant ;
- Le Recteur d'Académie ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant ;
- Le ou les services de la ville associés au besoin ;
- Les référents des groupes de pilotage au besoin.

Les groupes de travail

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation thématique ou territoriale. Ces groupes travaillent sur des thématiques prioritaires, privilégiant une approche de traitement spécifique selon le territoire ou le public concerné.

Typologie des groupes :

- Les groupes thématiques des axes de la STSPD établissent les diagnostics et états des lieux nécessaires à la compréhension des phénomènes de délinquance, élaborent les programmes d'actions pour y répondre, en déterminent les modalités pratiques, évaluent les axes et proposent des avenants en fonction des nouvelles actions à mettre en place. Ils peuvent également étudier la question du financement des actions. Ils ont vocation à travailler sur des actions spécifiques et/ou à mettre en œuvre concrètement et collectivement les actions décidées. Ces groupes sont pilotés par le coordinateur du CLSPD.

- Les groupes de coordination partenariale ont pour objet de favoriser l'échange d'informations et les réponses concertées. Ces instances (Gestion urbaine de proximité (GUP) de la ville, Cellule de Coopération Opérationnelle (CCOP) animée par le Préfet, Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) animé par le Procureur, Réunions du Contrat Local de Sécurité transports (CLST) et Réseau Intercommunal des Référents Sûreté (RIRS) animés par la Métropole Rouen Normandie, Réseau Violences Intrafamiliales des UTAS animé par le Département) s'articulent avec les groupes du CLSPD pour éviter toute répétition.

- La cellule de crise

Composée du Parquet, de la Sécurité Publique, de l'Autorité Municipale et de l'Autorité Préfectorale, elle est réunie à l'initiative d'un de ses membres en cas de tension prévisible, de survenance d'un événement exceptionnel et/ou susceptible de dégénérer, ou pour préparer une manifestation d'ampleur. En fonction du motif de l'évènement, d'autres acteurs du territoire peuvent être conviés à participer à la cellule (bailleurs, établissements scolaires...)

Article 4 : Coordination

La Direction de la Tranquillité Publique de la ville de Rouen, et notamment la cheffe du service prévention de la délinquance (coordinatrice du CLSPD), a pour mission:

- de gérer le secrétariat général du dispositif,
- d'établir, dans le cadre d'une large concertation, les états des lieux et diagnostics partagés nécessaires à la définition des programmes d'actions,
- de participer aux travaux des groupes (co-animation si nécessaire),

- de coordonner les actions décidées,
- de renseigner les indicateurs de suivi et d'évaluation à l'aide des éléments fournis par les partenaires, et des rédiger les comptes rendus des réunions,
- d'instruire les dossiers de demande de subventions concernant les actions communales de la STSPD.

Article 5 : Fonctionnement

Assiduité

Les membres assistent et participent activement aux instances du CLSPD. En cas d'empêchement et en fonction du groupe auquel ils se sont engagés à participer, ils en avisent la coordinatrice de la STSPD.

Compte rendu des séances

Il est dressé un compte rendu résumant les propos tenus lors des réunions. Les membres des groupes sont destinataires de ce compte rendu.

Bilan et évaluation

Un bilan d'activité annuel ainsi qu'une évaluation triennale de la STSPD sont présentés à l'assemblée plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Article 6 : Modifications

Cette présente charte de fonctionnement pourra être modifiée en CLSPD restreint.

5.2- Règlement de fonctionnement des groupes de travail thématiques

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est un outil de concertation, d'échange et de partage d'informations entre la Ville et les services de l'Etat, du Département, de la Métropole, les bailleurs, les transporteurs et le tissu associatif local.

Le Maire est le président du CLSPD. La Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance (STSPD) est actualisée à chaque nouvelle stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance (évaluation de la précédente STSPD, diagnostic et définition des axes d'actions prioritaires). La STSPD peut également être actualisée par avenant.

Comme le prévoit l'article 1er de la loi du 5 mars 2007, le CLSPD peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation thématique. Ces groupes mettent en œuvre les actions concrètes décidées au sein du CLSPD ou contractualisées dans la STSPD. Ils travaillent sur des thématiques prioritaires, privilégiant une approche de traitement spécifique par territoire ou par public.

Le coordonnateur CLSPD veille au fonctionnement des groupes de travail et à l'application du règlement.

Article 1 : Composition

La composition des groupes, variable en fonction de l'objet du groupe. Chaque groupe de travail comporte en son sein un pilote-animateur référent (assisté par le coordonnateur CLSPD - STSPD).

Article 2 : Fonctionnement

Péodicité

Les groupes se réunissent autant que de besoin.

Pilotage

Les groupes de travail se réunissent sous l'autorité d'un pilote. Chaque pilote anime et coordonne le fonctionnement des groupes de travail dont il a la charge. En collaboration étroite avec le coordinateur CLSPD, il assure la logistique administrative de son groupe de travail (réservation de salle, envoi des convocations...), élabore le calendrier des rencontres ainsi que le relevé des décisions et des orientations retenues après chaque séance.

Le coordonnateur CLSPD se tient à la disposition des groupes s'il n'est pas pilote et participe aux réunions de travail. A leur demande, il apporte aux groupes un soutien technique et/ou logistique.

Expertise

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions, les groupes de travail peuvent faire appel à toute expertise qui leur semblera utile. Ils auditionnent en toute liberté toute personne, qualifiée ou reconnue pour ses compétences, susceptible de leur apporter un éclairage sur un ou plusieurs aspects d'une question directement liée à la thématique du groupe de travail.

Echanges d'informations à caractère confidentiel

Les faits et informations à caractère confidentiel échangés dans le cadre de ces groupes de travail ne peuvent être communiqués à des tiers. Une charte de déontologie, encadrera les échanges notamment le partage d'informations nominatives et le repérage des personnes dont la situation est préoccupante au regard du risque de passage à l'acte de délinquance ou de récidive.

Article 3 – Bilan des travaux

Un bilan rappelant les objectifs généraux de l'action ou du programme, les réalisations du groupe de pilotage ainsi que les propositions ou amorces d'actions est restituée au CLSPD restreint sur sa demande.

Les groupes thématiques fournissent annuellement, en décembre, un tableau/bilan (« bilan annuel des actions ») retracant l'ensemble de leur activité. Ce rapport dresse le bilan de l'année écoulée, évalue les actions mises en œuvre et fixe les projets de l'année à venir.

Ces rapports sont présentés en CLSPD plénier une fois par an dans le cadre de la présentation du bilan annuel.

Ce présent règlement pourra être modifié en CLSPD restreint.

5.3- Charte des échanges au sein du CLSPD

La présente charte est établie par application de la loi du 5 mars 2007 et du décret du 25 juillet 2007 relatif au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Les échanges d'informations au sein des groupes d'échange du CLSPD sont réalisés dans le respect du droit existant, de la réflexion éthique et des règles déontologiques propres à chaque profession, sous la responsabilité du Maire.

Article 1 : Cadre juridique

Aux termes de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L 132-5 du Code de la Sécurité Intérieure) : « *Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique* ».

L'échange d'informations effectué au sein des groupes d'échanges à vocation territoriale ou thématique s'inscrit dans le cadre des attributions du Maire en matière de prévention de la délinquance prévues par les articles L132-1 à L 132-7 du Code de la Sécurité Intérieure.

Article 2 : Composition des groupes

Les groupes d'échanges thématiques (ex : réunions de tranquillité publique) sont constitués par le coordonnateur CLSPD en concertation avec le Maire et les membres du CLSPD restreint.

La charte est signée, pour adhésion, par les institutions représentées dans les groupes.

La composition de chaque groupe d'échange à vocation thématique fait l'objet d'une liste nominative. Représentant son service ou son institution, chaque personne y figurant, avec son accord, dispose d'une légitimité pour évoquer des situations ainsi que d'une compétence pour apporter des propositions aux problèmes exposés. Chaque membre est tenu par le secret professionnel, le devoir de réserve et/ou l'obligation de discréetion inhérent à sa profession. A titre exceptionnel, il est possible de solliciter la présence de personnes qualifiées dont l'audition est de nature à favoriser la compréhension d'une situation. Les personnes ainsi entendues, avec leur accord, acceptent de se soumettre aux règles de confidentialité édictées par la charte. Elles apportent leur point de vue sur la situation examinée, mais ne sont pas partie prenante d'une éventuelle décision.

Article 3 : Nature des échanges au sein du CLSPD

Lors des séances plénières et restreintes du CLSPD ainsi que des réunions des groupes thématiques, seules les informations de nature générale (statistiques de la délinquance, description d'actions menées, de problématiques générales rencontrées, d'objectifs fixés, état des lieux et diagnostics...) pourront être échangées.

Article 4 : Nature et finalité des échanges au sein des groupes d'échange thématiques

Les membres des groupes thématiques sont tenus par le secret professionnel, le devoir de réserve et/ou l'obligation de discréetion inhérents à leurs professions respectives.

En vertu de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L 132-5 du code de la sécurité intérieure), l'échange porte sur les faits et informations à caractère confidentiel, à l'exclusion des informations à caractère secret au sens de l'article 226-13 du code pénal.

Les échanges peuvent donc porter sur:

- les faits et informations relatifs à l'ambiance locale, aux problématiques de terrain et à la mise en œuvre concrète d'actions partenariales correspondant à la thématique ou au territoire considéré;
- les informations à visée opérationnelle, factuelles et sûres, portant sur des situations individuelles, personnelles ou familiales afin notamment de s'assurer qu'elles font l'objet d'une prise en charge appropriée. Si tel n'est pas le cas, il convient de rechercher le ou les acteurs les mieux à même de traiter la situation identifiée. Si l'un des acteurs déjà saisi estime que la situation évoquée concerne également un (ou plusieurs) autre(s) acteur(s), il veille à lui (leur) transmettre

les informations nécessaires à son (leurs) intervention(s). Seules sont communiquées, au cours des réunions des groupes de travail, les informations qui sont strictement nécessaires à la réflexion collégiale sur la problématique, à l'évaluation de la situation et à la recherche de solutions. Les personnes intéressées sont informées de l'échange d'informations à caractère confidentiel les concernant.

Toute information non nécessaire à la compréhension ou à la résolution du problème évoqué ne doit pas être exposée. Il appartient à chacun des membres des groupes de travail de déterminer en conscience, dans les conditions, les objectifs et les limites imposées par la loi, et au cas par cas, si l'information qu'il détient peut-être communiquée aux autres membres du groupe. Un partage d'informations plus précis sur la situation individuelle (détails du suivi social ou du parcours judiciaire...) ne peut s'envisager que dans le cadre de l'article L 121-6-2 du code d'action sociale et des familles qui concerne le partage des informations entre les professionnels de l'action sociale, et l'autorisation donnée à ces derniers de révéler au maire et au président du Département les « informations confidentielles » strictement nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

Article 5 : Rôle de pilote du groupe

Le pilote de chaque groupe d'échanges est le garant du respect de la présente charte. Il prend toutes les mesures de prudence qui s'imposent pour que les informations partagées en réunion soient inaccessibles à des tiers. Il s'assure que les comptes rendus ou relevés de conclusions établis sont synthétiques et anonymisés. Chaque participant est individuellement responsable des notes qu'il prend en séance.

Article 6 : Obligation des membres

Chacun des membres des groupes de travail du CLSPD a l'obligation de préserver la confidentialité des informations recueillies collectivement, quelle que soit leur nature.

Article 7 : Manquements aux devoirs de la charte

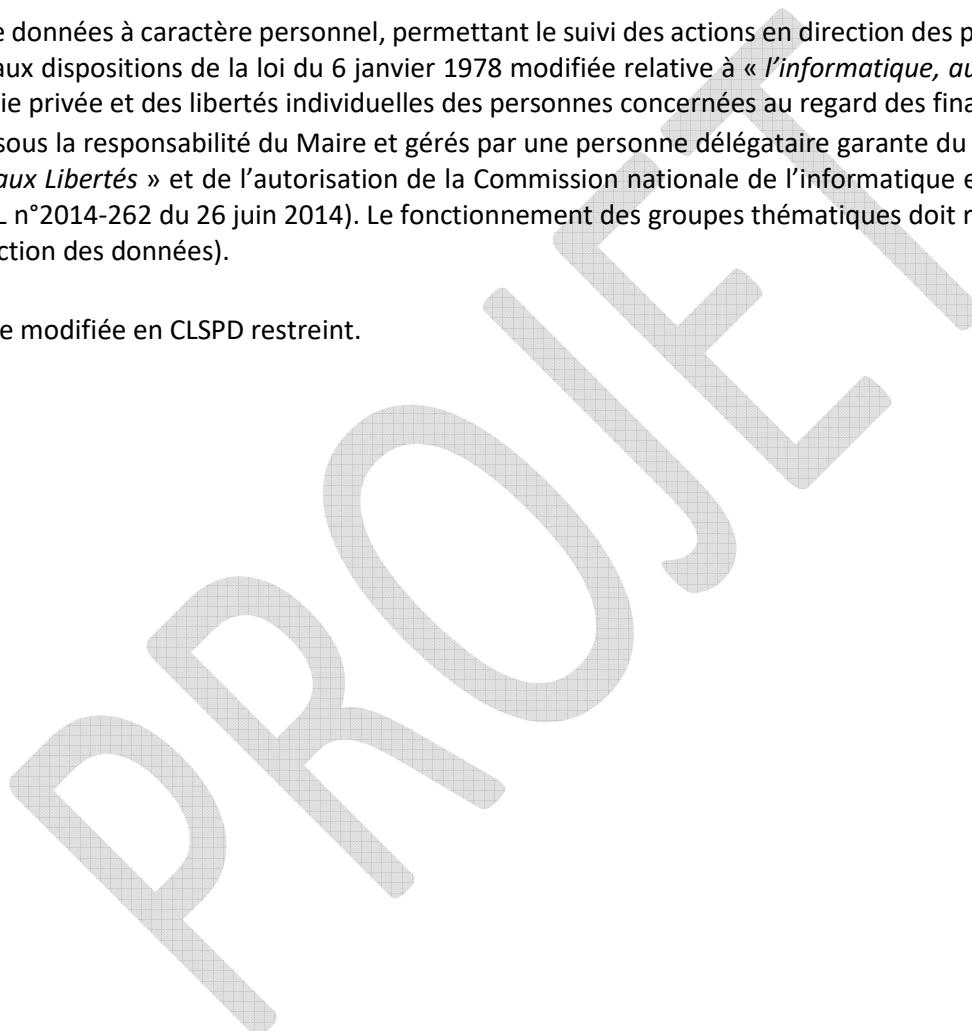
Tout manquement aux devoirs et au respect de la charte entraîne de facto une exclusion des travaux du groupe. Pour rappel, toute personne qui s'affranchit des règles de partage de l'information s'expose aux poursuites prévues par le code pénal.

Article 8 : Traitements de données à caractère personnel

La constitution de traitements de données à caractère personnel, permettant le suivi des actions en direction des personnes ou des familles dans le cadre des groupes de travail, est soumise aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à « *l'informatique, aux fichiers et aux libertés* » et assurant une protection proportionnée de la vie privée et des libertés individuelles des personnes concernées au regard des finalités de ce suivi.

Ces traitements sont constitués sous la responsabilité du Maire et gérés par une personne déléguataire garant du respect des dispositions de la loi relative à « *l'informatique, aux fichiers et aux Libertés* » et de l'autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de la création de tels traitements (cf. délibération CNIL n°2014-262 du 26 juin 2014). Le fonctionnement des groupes thématiques doit remplir l'ensemble des conditions du RGPD (règlement générale sur la protection des données).

Cette présente charte pourra être modifiée en CLSPD restreint.



Fait à Rouen, le XXXXXXXXXX, en 6 exemplaires originaux,

Nicolas MAYER ROSSIGNOL

Maire de Rouen

Pascal PRACHE,

Procureur de la République de Rouen

Recteur de l'Académie de Rouen

Pierre-André DURAND

Préfet de Seine-Maritime,

Préfet de la Région Normandie

Département de Seine-Maritime

